



Parc éolien de Corbillon-Ouest

Parc éolien de Corbillon-Est

Bergicourt, Brassy et Contre (80)

Ventelys Energies Partagées

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

**Pièce 4-2 : Résumé non technique de l'étude d'impact
sur l'environnement et sur la santé des populations**

Fiche contrôle Qualité

Intitulé de l'étude	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Destinataire du document	Ventelys Energies Partagées
Site	Parc éolien de Corbillon-Ouest et parc éolien de Corbillon-Est
Interlocuteur	Solenn DIRAISON
Adresse	7 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 Rueil-Malmaison
Email	solenn.diraison@ventelys.fr
Téléphone/Mobile	01-84-19-49-63
Numéro de projet	1616574
Date	Juillet 2022
Superviseur	Maxime LARIVIERE
Responsable étude	Laura IZYDORCZYK
Rédacteur(s)	Laura IZYDORCZYK - Alexandre QUENNESON

Coordonnées

Tauw France - Agence de Douai	Siège social – Agence de Dijon
Ecopark	Parc tertiaire de Mirande
91 impasse Simone de Beauvoir	14 D Rue Pierre de Coubertin
59540 Sin le Noble	21000 Dijon
Téléphone : 03 27 08 81 81	Téléphone : 03 80 68 01 33
Fax : 03 27 08 81 82	Fax : 03 80 68 01 44
Email : info@tauw.com	Email : info@tauw.com

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN
www.tauw.com

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexe
1	Juillet 2022	Création	91	0

Table des matières

1	Introduction.....	8
1.1	Auteurs de l'étude d'impact.....	8
1.2	Objectif de l'étude d'impact.....	8
1.3	Contexte législatif et réglementaire.....	9
2	Contexte général.....	9
2.1	Objectifs actuels du développement éolien en France.....	9
2.2	Situation actuelle.....	11
3	Présentation des projets.....	14
3.1	Localisation géographique.....	14
3.2	Description technique des projets.....	17
3.2.1	Description de l'éolienne.....	18
3.2.2	Présentation de la phase de travaux.....	19
4	Raisons du choix du site et variantes du projet.....	24
4.1	Historique du projet.....	24
4.2	Prise en compte des contraintes réglementaires.....	25
4.3	Description des variantes.....	27
4.3.1	Variante 1 à 16 éoliennes.....	27
4.3.2	Variante 2 à 12 éoliennes.....	28
4.3.3	Variante 3 – implantation finale – 12 éoliennes.....	29
4.4	Synthèse.....	30
5	Etude d'impact.....	31
5.1	Milieu physique.....	31
5.1.1	Climat.....	31
5.1.2	Géomorphologie.....	31
5.1.3	Sol et sous-sol.....	31
5.1.4	Hydrogéologie.....	32
5.1.5	Captages d'alimentation en eau potable.....	32
5.1.6	Risques naturels.....	32
5.2	Milieu naturel.....	34
5.2.1	Patrimoine naturel existant.....	34
5.2.2	Synthèse des enjeux.....	34

5.2.3	Synthèse des impacts avant mesures ERC.....	38
5.2.4	Mesures	47
5.2.5	Synthèse des impacts résiduels après mesures.....	48
5.2.6	Notice d'incidence Natura 2000	49
5.3	Milieu humain	50
5.3.1	Habitat et activités.....	50
5.3.2	Vibrations, odeurs, lumières.....	51
5.3.3	Déchets	52
5.3.4	Trafic	53
5.3.5	Utilisation rationnelle de l'énergie	53
5.3.6	Risques industriels - Installations Classées Pour l'Environnement	54
5.4	Bruit.....	55
5.4.1	Etat actuel	55
5.4.2	Impacts.....	55
5.4.3	Conclusion	56
5.5	Paysage	57
5.5.1	Etat actuel	57
5.5.2	Etude des incidences paysagères et patrimoniales	62
5.5.3	Etude d'encerclement théorique	76
5.5.4	Etude d'encerclement réel	76
5.5.5	Incidence du projet de Corbillon-Est.....	79
5.5.6	Incidence du projet de Corbillon-Ouest.....	80
5.5.7	Intégration des éléments connexes et mesures	81
5.6	Compatibilité du parc éolien avec les plans, schémas et programmes urbanistiques et environnementaux.....	82
5.6.1	Maîtrise foncière et servitudes	82
6	Synthèse des impacts et des mesures.....	84
6.1	Synthèse générale des impacts et des mesures	84
	Synthèse des mesures.....	89
6.2	89	
6.2.1	Bilan des mesures et des coûts associés	89
7	Conclusion.....	91

Table des cartes

Carte 1 : Cartographie de la filière - Source : SDES 2020	13
Carte 2 : Localisation générale - Source : IGN	15
Carte 3 : Localisation rapprochée des éoliennes en vue aérienne - Source : Géoportail	16
Carte 4 : Chemin à créer et à modifier pour le parc éolien de Corbillon-Ouest – Source : Ventelys Energies Partagées	21
Carte 5 : Chemin à créer et à modifier pour le parc éolien de Corbillon-Est – Source : Ventelys Energies Partagées	22
Carte 6 : Contraintes prises en compte pour modifier l'espace disponible - Source : Ventelys Energies Partagées	26
Carte 7 : Implantation de la variante 1 - Source : Ventelys Energies Partagées.....	27
Carte 8 : Implantation de la variante 2 - Source : Ventelys Energies Partagées.....	28
Carte 9 : Implantation de la variante 3 - Source : Ventelys Energies Partagées.....	29
Carte 10 : Carte des enjeux fore et habitats – Source : ALISE Environnement	35
Carte 11 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période hivernale sur les zones d'étude (volet avifaune)	36
Carte 12 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période migratoire sur les zones d'étude (volet avifaune)	36
Carte 13 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période nuptiale sur les zones d'étude (volet avifaune)	37
Carte 14 : Carte des enjeux chiroptérologiques – Source : ALISE Environnement	37
Carte 15 : Localisation des points de mesures acoustiques et du mât météorologique - Source : EREA Ingénierie	55
Carte 16 : Carte des enjeux – Source : Matutina Paysage & Energies	61
Carte 17 : Carte des enjeux et des points de vue – Source : Matutina Paysage & Energies.....	63

Table des figures

Figure 1 : Evolution de la puissance éolienne raccordée en France en MW - (Source : Sdes 2020)	12
--	----

Table des tableaux

Tableau 1 : Auteurs de l'étude d'impact – Source : TAUW France	8
Tableau 2 : Coordonnées des aérogénérateurs et des postes de livraison – Source : Ventelys Energies Partagées	17
Tableau 3 : Parcelles concernées par les projets éoliens – Source : Ventelys Energies Partagées	18
Tableau 4 : Gabarits et modèles d'éoliennes – Source : Ventelys Energies Partagées	18
Tableau 5 : Caractéristiques des éoliennes – Source : Ventelys Energies Partagées.....	19
Tableau 6 : Surfaces et longueurs des infrastructures – Source : Ventelys Energies Partagées ..	20
Tableau 7 : Caractéristiques de la variante 1 - Source : Ventelys Energies Partagées	27
Tableau 8 : Caractéristiques de la variante 2 - Source : Ventelys Energies Partagées	28

Tableau 9 : Caractéristiques de la variante 3 - Source : Ventelys Energies Partagées	29
Tableau 10 : Légende du tableau de comparaison des variantes	30
Tableau 11 : Synthèse des variantes envisagées - Source : Alisé environnement et Matutina paysage et énergies	30
Tableau 12 : Synthèse des enjeux écologiques sur les zones d'étude – Source : ALISE Environnement	35
Tableau 13 : Synthèse des impacts potentiels des projets sur la faune – Source : ALISE Environnement	45
Tableau 14 : Synthèse des impacts potentiels des projets sur la flore et les habitats – Source : ALISE Environnement	46
Tableau 15 : Synthèse des mesures – Source : ALISE Environnement	47
Tableau 16 : Synthèse des impacts résiduels des parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon- Est – Source : ALISE Environnement.....	48
Tableau 17 : Distances entre les éoliennes et les habitations - Source : TAUW France	50
Tableau 18 : Caractéristiques générales du parc éolien de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est - Source : VENTELYS ENERGIES	53
Tableau 19 : Principales sensibilités - Source : Matutina Paysage & Energies.....	60
Tableau 20 : Bilan des réponses sur les demandes de servitudes – Source : Ventelys Energies Partagées	83
Tableau 21 : Synthèse des impacts et mesures - Source : TAUW France	88
Tableau 22 : Synthèse des mesures et des incidences résiduelles pour le paysages - Source : Matutina Paysage & Energies	88
Tableau 23 : Synthèse des mesures en écologie et des coûts associés - Source : TAUW France	90

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Pièces	Sous-partie	Descriptif du contenu	Pièces identifiées dans le Cerfa N°15964*01
Pièce 1 : Lettre de la demande et Cerfa	/	Lettre de la Demande	
Pièce 2 : Check-list	/	Check-list de complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement - Parcs éoliens	
Pièce 3 : Description de la demande ou Présentation générale	/	Informations sur le demandeur et sur le projet : <ul style="list-style-type: none"> • Description complémentaire du projet et du demandeur : <ul style="list-style-type: none"> . Données administratives du demandeur, . Description du projet, . Emplacement de l'installation, . Nature et volume des activités, . Capacités techniques et financières du demandeur, • Garanties financières • Dispositions de remise en état et démantèlement. 	P.J. n°46 P.J. n°47 P.J. n°60 P.J. n°104
Pièce 4 : Etude d'impact Et Résumé non technique de l'étude d'impact	4-1 4-2	Etude d'impact (cf. Articles R 181-13-5 et R. 122-5-II du code de l'Environnement) Résumé non technique de l'étude d'impact	P.J. n°4 P.J. n°46 P.J. n°104
Pièce 5 : Etude de dangers et Résumé non technique de l'étude de danger	5-1 5-2	Etude de dangers Résumé non technique de l'étude de danger	P.J. n°49
Pièce 6 : Conformité d'urbanisme	/	Conformité d'urbanisme	P.J. n°64
Pièce 7 : Plans réglementaires et Documents techniques annexes	7-1 7-2 7-3 7-4 7-5	Etude écologique Etude acoustique Etude paysagère Etude agricole Plans réglementaires	P.J. n°1 P.J. n°2 P.J. n°48
Pièce 8 : Accords et avis consultatifs	8-1 8-2 8-3	Avis DGAC – Météo-France – Défense - etc. Avis des maires et des propriétaires	P.J. n°62 P.J. n°63 P.J. n°65
Pièce 9	/	Note de présentation non technique	P.J. n°7

1 Introduction

1.1 Auteurs de l'étude d'impact


AUTEURS DE L'ETUDE			DOMAINE DE COMPETENCES
ORGANISME	ADRESSE	CONTACT	
 TAUW France	Ecopark 91 impasse Simone de Beauvoir 59450 Sin-le-Noble Tel : 03 27 08 81 81	Laura Izydorczyk Alexandre Quenneson Ingénieur d'études environnement et écologie	Montage global du dossier de demande d'autorisation environnementale
 Alise Environnement	102 rue du Bois Tison 76160 Saint-Jacques-sur- Darnétal Tél: 02.35.61.30.19	Nicolas Noël Coordinateur de l'étude	Etude écologique
 Matutina Paysage & Energies	12 avenue des prés 78180 Montigny-le- Bretonneux Tel : 03 26 26 99 71	Julien Lecomte Directeur d'étude	Etude paysagère
 EREA Ingénierie	10 place de la République 37190 Azay-le-Rideau Tél : 02 47 26 88 16		Etude acoustique

Tableau 1 : Auteurs de l'étude d'impact – Source : TAUW France

Le présent Résumé Non-Technique de l'étude d'impact reprend les différentes parties de l'étude d'impact de façon concise.

C'est un document séparé de l'étude d'impact qui permet de faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact, d'en saisir les enjeux et de juger de sa qualité.

1.2 Objectif de l'étude d'impact

L'énergie éolienne connaît depuis quelques années un développement plus important en France. Cette énergie dite renouvelable présente de multiples atouts vis-à-vis de l'environnement. Néanmoins, elle peut également apporter certaines modifications, changements et / ou nuisances qu'il faut veiller à supprimer ou réduire. Il est donc important de développer des parcs éoliens de qualité, intégrés dans leur environnement naturel et humain.

L'étude d'impact a pour objet de situer le projet au regard des préoccupations environnementales. Conçue comme un outil d'aménagement et d'aide à la décision, elle permet d'éclairer le maître d'ouvrage sur la nature des contraintes à prendre en compte en lui assurant le contrôle continu de la qualité environnementale du projet.

L'étude d'impact est aussi un outil d'information et de communication à destination du public. Le contenu de l'étude d'impact doit être en rapport avec l'importance des aménagements projetés et leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

1.3 Contexte législatif et réglementaire

Le contenu des études d'impact est défini dans le code de l'environnement, notamment les articles L 122-3 et R 122-5 II. qui est détaillé dans l'étude d'impact (pièce 4.1). Le présent document constitue un résumé « non technique » de l'Etude d'impact. Il conviendra de se reporter aux différentes pièces des deux dossiers de demande d'Autorisation Environnementale et notamment à l'étude d'impact où sont étudiées et traitées de façon exhaustive les incidences des projets sur leur environnement.

2 Contexte général

2.1 Objectifs actuels du développement éolien en France

Au niveau national, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs de la transition énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 40% à l'horizon 2030 et divisées par quatre d'ici 2050. La consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2050 par rapport à 2012 et la part des énergies renouvelables sera portée à 32% en 2030.

La loi prévoit de multiplier par deux d'ici 2030 la part de la production d'énergies renouvelables pour diversifier les modes de production d'électricité et renforcer l'indépendance énergétique de la France.

Dans le cadre de l'article 176 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, d'après le Décret n°2016-1442 du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, les objectifs du développement de la production électrique d'éoliennes terrestres sont de :

- 15 000 MW de puissance installée en date 31 décembre 2018.
- option basse 21 800 MW de puissance installée au 31 décembre 2023.
- option haute 26 000 MW de puissance installée au 31 décembre 2023.

Le Gouvernement Français a annoncé le 21 avril 2020, les objectifs pour l'énergie éolienne figurant dans le projet de **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023 et 2024-2028**. Ces derniers sont de :

- Pour l'éolien terrestre : 24,6 GW en 2021 et 33,2 à 34,7 GW en 2028.
- Pour l'éolien en mer : 2,4 GW en 2023 et 5,2 à 6,2 GW en 2028.

Le 21 avril 2020, le ministère de la Transition écologique a publié le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Le texte reprend les principaux objectifs de la politique énergétique française, aux horizons 2023 et 2028.

Les objectifs de développement de la production d'électricité d'origine renouvelable en France métropolitaine continentale sont les suivants :

- Energie éolienne terrestre : puissance installée en 2023 : 24,1 GW – puissance installée en 2028 : entre 33,2 et 34,7 GW ;
- Energie radioactive du soleil : puissance installée en 2023 : 20,1 GW – puissance installée en 2028 : entre 35,1 et 44,0 GW ;
- Hydroélectricité (dont énergie marémotrice) : puissance installée en 2023 : 25,7 GW – puissance installée en 2028 : entre 26,4 et 26,7 GW ;
- Eolien en mer : puissance installée en 2023 : 2,4 GW – puissance installée en 2028 : entre 5,2 et 6,2 GW ;
- Méthanisation : puissance installée en 2023 : 0,27 GW – puissance installée en 2028 : 0,34 et 0,41 GW.

Il prévoit notamment un objectif de réduction de 7,5 % de la consommation finale d'énergie entre 2012 et 2023 et de 17 % entre 2012 et 2028. Cette trajectoire doit mener au nouvel objectif de réduction de 17% en 2030 que le gouvernement envisage de fixer dans la future loi énergie. Celui-ci se substituera à l'objectif actuel de baisse de 20% de la consommation énergétique adopté, en 2015, dans la loi de transition énergétique. Le texte décline aussi cet objectif de réduction pour trois énergies : 10 % en 2023 et 22 % en 2028 pour le gaz, 19 % en 2023 et 24 % en 2028 pour le pétrole, et 66 % en 2023 et 80 % en 2028 pour le charbon. L'électricité ne fait pas l'objet d'un objectif de baisse de la consommation.

Le texte précise aussi que l'autorité administrative ne peut délivrer des nouvelles autorisations à certaines installations de production à partir des combustibles fossiles. Les installations interdites sont celles produisant exclusivement de l'électricité (la cogénération reste autorisée), situées en métropole et d'une puissance de plus de 4,5 mégawatts (MW).

En matière d'énergies renouvelables le texte reprend les objectifs de capacité de production électrique et précise les mesures de la mise en concurrence qui doivent permettre de les atteindre. Il prévoit en particulier un calendrier d'appel d'offres, jusqu'en 2024, pour l'éolien terrestre, le photovoltaïque et l'hydroélectricité. Pour l'éolien en mer le calendrier porte jusqu'à 2025 et est conditionné à un plafonnement des tarifs. Pour le gaz, le projet de décret reprend le même dispositif d'appel d'offres conditionné à une baisse des tarifs.

Il reprend aussi l'objectif de porter le volume de biogaz produit entre 24 et 32 térawattheures (TWh) en 2028 et celui du biogaz injecté entre 14 et 22 TWh. Des objectifs jugés faibles par les professionnels qui demandent à l'exécutif de les revoir à la hausse.

De même, les objectifs de développement de la production de chaleur et de froid renouvelables sont fixés en fonction du type d'énergie : biomasse (entre 157 et 169 TWh en 2028), pompes à

chaleur (PAC) aérothermiques (39 à 45 TWh), PAC géothermiques (5 à 7 TWh), géothermie (4 à 5,2 TWh) et solaire thermique (1,85 à 2,5 TWh). Les réseaux de chaleur devront être alimentés à hauteur de 31 à 36 TWh par les renouvelables.

Enfin, la PPE prévoit que 3 millions de véhicules électriques (appartenant à des particuliers) circulent en France en 2028, ainsi que 1,8 million d'hybrides (appartenant à des particuliers), 500.000 utilitaires légers électriques ou hybrides rechargeables et 65.000 poids-lourds à faibles émissions.

Au niveau régional, le Plan Régional Climat Air Energie (PCAER), instauré par la loi Grenelle 2, est un plan de planification régional élaboré conjointement par le préfet de Région et le président du Conseil Régional. Il fixe des orientations et objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de récupération, d'adaptation au changement climatique et de réduction de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par ces collectivités territoriales.

Le détail du contenu des documents territoriaux propres au projet est présenté dans le chapitre « Raisons du choix du site et variantes du projet » de l'étude d'impact (Chapitre 4).

2.2 Situation actuelle

Les données proviennent du baromètre éolien d'Eurobserv'ER de mars 2021.

Après avoir bouclé l'année 2019 avec 1 406 MW supplémentaires, un chiffre dans la moyenne des années antérieures, le parc français éolien a atteint 17 312 MW à la fin du mois de septembre 2020. 671 MW ont ainsi été ajoutés depuis janvier 2020, soit un rythme en retrait de 17 % par rapport à ce qui avait été observé sur la même période en 2019 (805 MW). Côté production, la filière a généré, en 2019, 30,7 TWh d'électricité, soit environ 7,2 % de la consommation nationale.

Au niveau européen, la France est restée en 2019 le quatrième pays en termes de puissance éolienne raccordée derrière l'Allemagne (60 840 MW), l'Espagne (25 742 MW) et le Royaume-Uni (23 931 MW).

Comme pour de très nombreux secteurs de l'activité française, 2020 a été pour l'éolien une année marquée par la crise sanitaire et économique du Covid-19. En termes de puissance nouvellement raccordée au premier semestre, l'éolien a traversé un trou d'air important avec un recul de 45 % des volumes supplémentaires par rapport à la même période de l'année précédente (363 MW contre 549). Sur l'ensemble des neuf premiers mois de l'année, on observe un recul de 17 %. De la mi-mars au début du mois de mai, la grande majorité des parcs éoliens en construction se sont arrêtés sur l'ensemble du territoire.

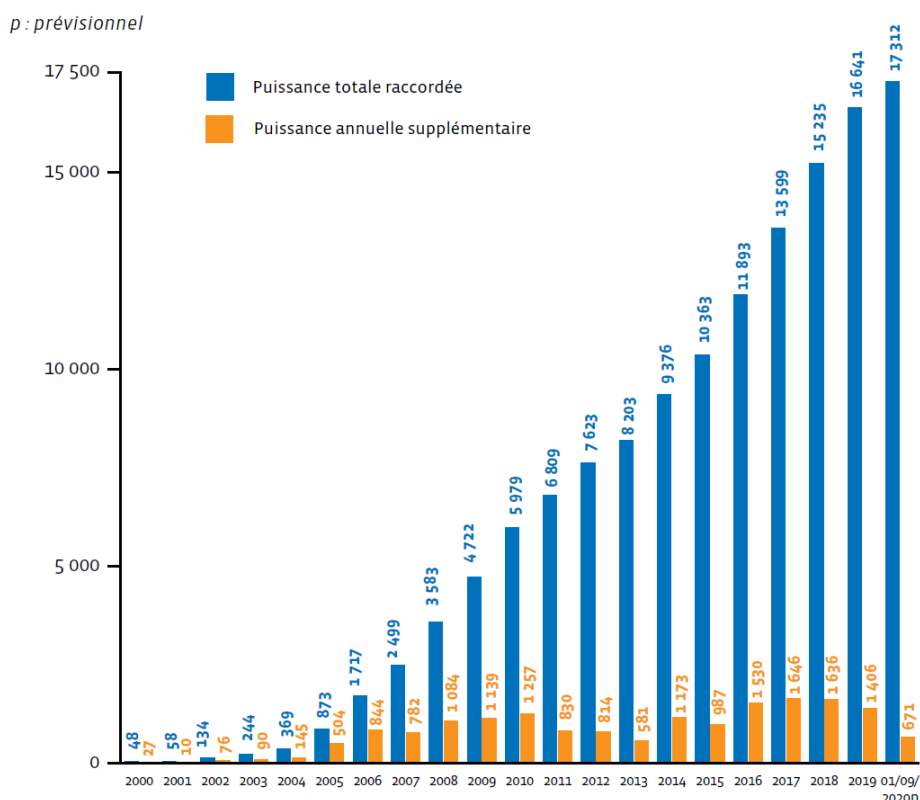


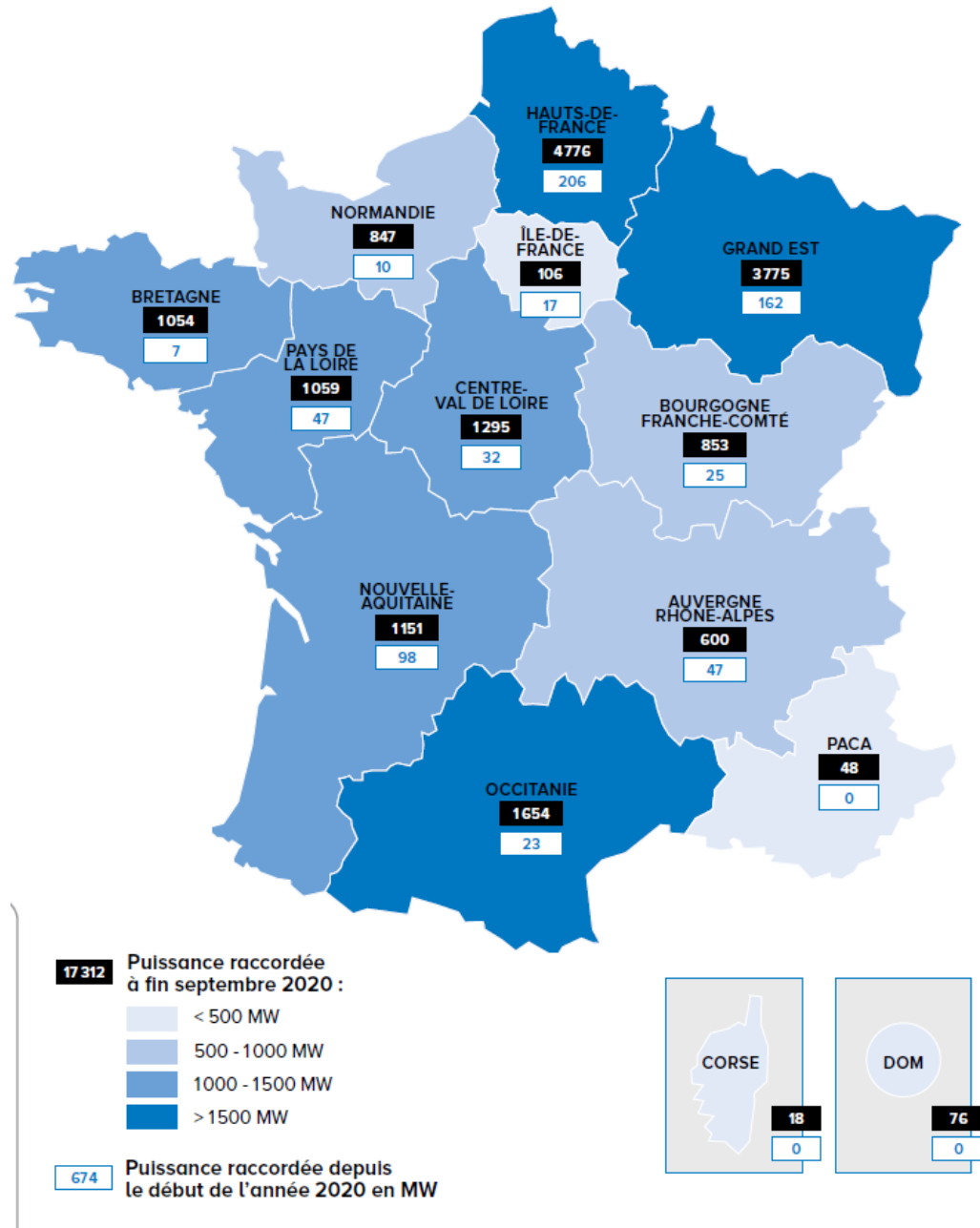
Figure 1 : Evolution de la puissance éolienne raccordée en France en MW - (Source : Sdes 2020)

L'année 2020 va se clôturer avec un volume d'environ 1,4 GW de puissance supplémentaire, soit un chiffre très proche de celui de 2019. Au vu des circonstances de 2020, cette stagnation peut être vue comme une bonne nouvelle, mais le fait est que le secteur s'écarte un peu plus de ses objectifs futurs. En effet, si le développement du parc éolien a respecté le point de passage qui lui avait été assigné à fin 2018 en affichant 15 235 MW (contre un objectif de 15 000 MW), la filière savait qu'elle devait désormais progresser de pratiquement 2 GW à partir de 2019 pour respecter sa trajectoire à 2023 puis 2028.

Au-delà du ralentissement dû au confinement, le principal phénomène qui pèse sur le secteur est celui du foncier. L'accès aux terrains pour y implanter de nouvelles éoliennes est de plus en plus ardu, une difficulté grandissante qui est fortement liée à l'acceptabilité des sites par les citoyens et, sur ce point, les professionnels se savent très observés.

Face à sa croissance future, le secteur se sent dans une position ambiguë. D'un côté, la feuille de route posée à la filière vise un parc de 24,1 GW à fin 2023 puis entre 33,2 et 34,7 GW à fin 2028. Ces objectifs, validés par la publication de la nouvelle programmation de l'énergie au premier trimestre 2020 impliquent 6 500 turbines supplémentaires fin 2028 comparé à fin 2018. D'un autre côté, l'opposition à l'implantation de nouveaux sites se fait très fortement sentir dans les deux principales régions d'implantation des éoliennes en France : les Hauts-de-France et la région Grand Est. Ainsi, Xavier Bertrand, président des Hauts-de-France, et Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France (ADF), ont demandé des "moratoires" pour tout nouveau site. Le chef de l'État lui-même est intervenu sur le sujet, puisque Emmanuel Macron a déclaré en

janvier 2020, lors d'une table ronde sur la thématique de l'écologie dans les territoires que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite ». Quelques jours plus tard, c'est la ministre Elisabeth Borne qui déclarait que « le développement de l'éolien est très mal réparti en France ».




Carte 1 : Cartographie de la filière - Source : SDES 2020


3 Présentation des projets

Ce résumé non technique de l'étude d'impact concerne deux parcs éoliens :

- le parc éolien de Corbillon-Ouest localisé sur la commune de Bergicourt,
- le parc éolien de Corbillon-Est localisé sur les communes de Brassy et de Contre.

Au regard de la proximité des deux projets, l'implantation des éoliennes de ces deux parcs a été pensée comme pour un projet global. Ainsi, toutes les pièces de la demande d'autorisation environnementale ont été faites de manière spécifique pour chacun des parcs. En revanche, l'étude d'impact est commune, cela afin de mieux mettre en évidence les impacts globaux des deux projets ensemble.

Les informations spécifiques au projet de Corbillon-Ouest sont mises en évidence par le code couleur suivant 

Les informations spécifiques au projet de Corbillon-Est sont mises en évidence par le code couleur suivant 

3.1 Localisation géographique

Le parc éolien de Corbillon-Ouest se situe sur la commune de Bergicourt.

La commune de Bergicourt est localisée dans le département de la Somme (80), en région Hauts-de-France. Le parc se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Amiens. Du point de vue administratif, Bergicourt se trouve dans la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

La commune de Bergicourt occupe une superficie de 6,85 km² pour une population totale de 143 habitants en 2018 (Source INSEE). La densité de population est ainsi de 21 habitants/km² (chiffre faible car la densité moyenne en France est de 50 habitants/km²).

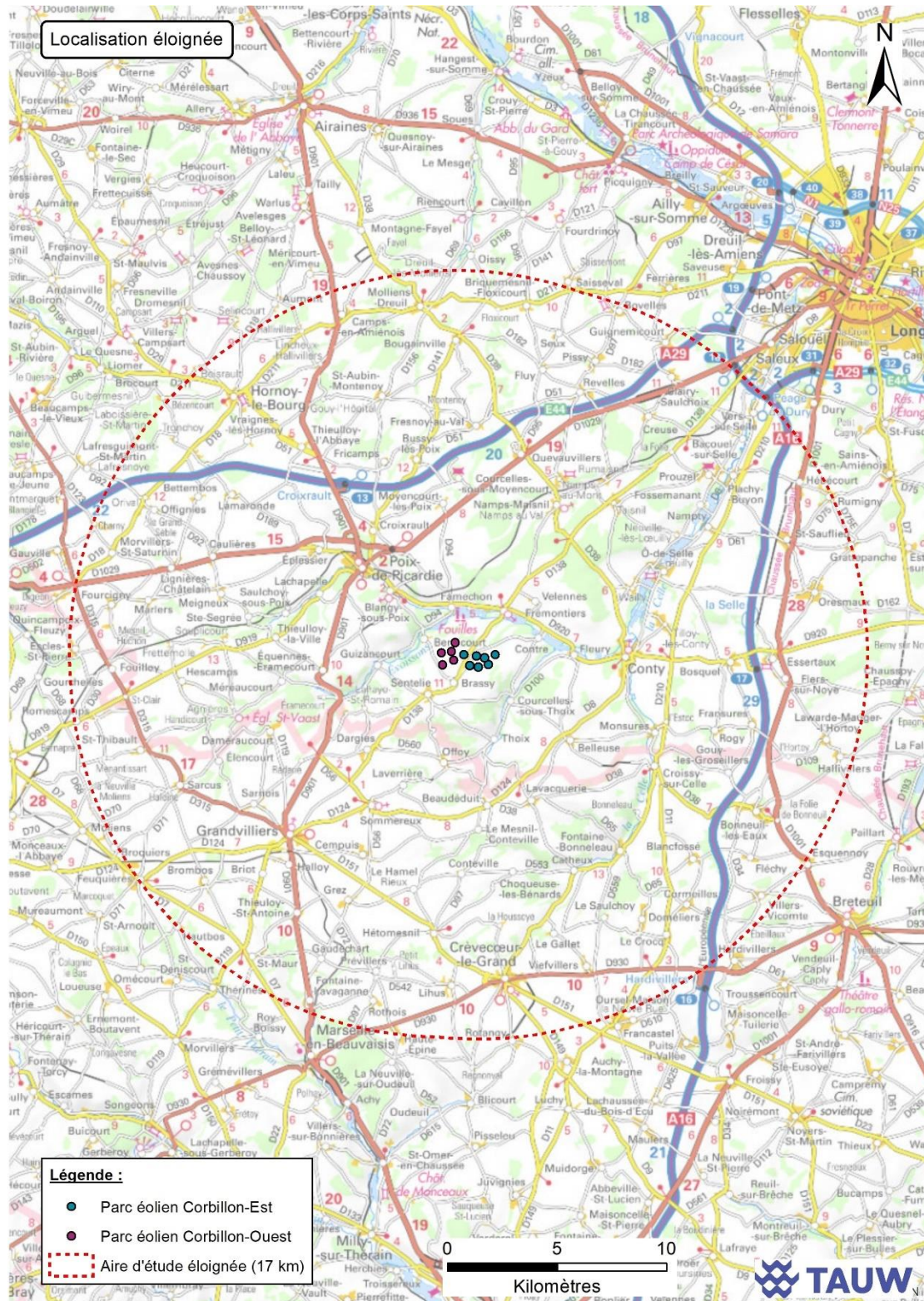
Le parc éolien de Corbillon-Est se situe sur les communes de Brassy et Contre.

Les communes de Contre et Brassy sont localisées dans le département de la Somme (80), en région Hauts-de-France. Le parc se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Amiens. Du point de vue administratif, Contre et Brassy se trouvent dans la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

La commune de Brassy occupe une superficie de 2,41 km² pour une population totale de 76 habitants en 2018 (Source INSEE). La densité de population est ainsi de 32 habitants/km² (chiffre faible car la densité moyenne en France est de 50 habitants/km²).

La commune de Contre occupe une superficie de 9,75 km² pour une population totale de 147 habitants en 2018 (Source INSEE). La densité de population est ainsi de 15 habitants/km² (chiffre faible car la densité moyenne en France est de 50 habitants/km²).

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 2 : Localisation générale - Source : IGN



Carte 3 : Localisation rapprochée des éoliennes en vue aérienne - Source : Géoportail

3.2 Description technique des projets

Le projet éolien de Corbillon-Ouest est composé principalement :

- de 5 éoliennes pour le parc de Corbillon-Ouest
- de voies d'accès aux éoliennes,
- du réseau intra-éolienne (électrique et optique),
- de 2 postes de livraison.

Le projet éolien de Corbillon-Est est composé principalement :

- de 7 éoliennes pour le parc éolien de Corbillon-Est,
- de voies d'accès aux éoliennes,
- du réseau intra-éolienne (électrique et optique),
- de 2 postes de livraison.

Le raccordement des parcs est envisagé au réseau électrique ENEDIS.

De manière plus précise, le tableau suivant indique les coordonnées géographiques des aérogénérateurs et des postes de livraison :

Projet	Nom	X	Y	X	Y	Altitude Z (m)	Z bout de pale max
		Lambert 93		WGS84			
Corbillon- Ouest	E1	630446.657	6960158.59	2°2'8.7065" E	49°44'11.7337" N	177	309
	E2	630409.531	6960712.73	2°2'6.5159" E	49°44'29.6419" N	177	309
	E3	630966.820	6960365.14	2°2'34.5397" E	49°44'18.6191" N	171,5	308,5
	E4	630862.341	6960779.95	2°2'29.0742" E	49°44'31.9945" N	171,5	308,5
	E5	631036.483	6961179.95	2°2'37.5238" E	49°44'45.0002" N	158,5	308,5
	PDL	631052.821	6961198.507	2°2'38.3280" E	49°44'45.6036" N		
	PDL	630895.651	6960649.788	2°2'30.8148" E	49°44'27.7944" N		
Corbillon- Est	E6	631420.398	6960617.60	2°2'57.0239" E	49°44'26.9617" N	159	309
	E7	631688.549	6960130.54	2°3'10.6981" E	49°44'11.3129" N	169	306
	E8	632074.383	6960063.84	2°3'29.9923" E	49°44'9.3048" N	168	305
	E9	631999.372	6960571.61	2°3'25.9466" E	49°44'25.6988" N	153	303
	E10	632539.220	6960173.78	2°3'53.1241" E	49°44'13.0394" N	149	299
	E11	632366.703	6960488.30	2°3'44.3282" E	49°44'23.1457" N	147	297
	E12	632851.142	6960628.15	2°4'8.4230" E	49°44'27.8545" N	137	287
	PDL	631910.294	6960270.136	2°3'21.6792" E	49°44'15.9108" N		
	PDL	632667.882	6960775.794	2°3'59.1912" E	49°44'32.5572" N		

Tableau 2 : Coordonnées des aérogénérateurs et des postes de livraison – Source : Ventelys Energies Partagées

Parc	Eolienne	Commune d'implantation	Section	N°	Lieu-dit
Corbillon-Ouest	E1	Bergicourt	ZA	9	Le Chemin du Molon
	E2	Bergicourt	ZE	10	Le Chemin du Molon
	E3	Bergicourt	ZB	51	Vallée à Poulain
	E4	Bergicourt	ZE	20	les Terres Douces
	E5	Bergicourt	ZE	27	Vallée d'Amiens
	E5	Bergicourt	ZE	26	Vallée d'Amiens
	PDL	Bergicourt	ZE	28	Vallée d'Amiens
	PDL	Bergicourt	ZE	19	les Terres Douces
Corbillon-Est	E6	Brassy	ZA	4	Vallée à Poulain
	E7	Brassy	ZB	8	Les Prois
	E8	Brassy	ZB	10	Les Prois
	E8	Brassy	ZB	11	Les Prois
	E9	Contre	ZA	14	Camp St-Cyr
	E10	Contre	ZA	29	Vallée de Brassy
	E11	Contre	ZA	28	Vallée de Brassy
	E12	Contre	ZH	29	Vallée de Brassy
	E12	Contre	ZH	30	Vallée de Brassy
	PDL	Contre	ZH	29	Vallée de Brassy
	PDL	Brassy	ZB	11	Les Prois

Tableau 3 : Parcelles concernées par les projets éoliens – Source : Ventelys Energies Partagées

3.2.1 Description de l'éolienne

➤ Le modèle d'éolienne

Les aérogénérateurs ont une hauteur totale en bout de pale comprise entre 129,8 et 150 mètres. Huit modèles d'éoliennes ont été retenus, ils appartiennent à 3 marques de constructeurs. Un seul constructeur d'éoliennes sera retenu.

Trois gabarits d'éolienne ont été retenus pour les parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est et pour chaque gabarit, trois modèles de machine sont possibles :

Le tableau suivant détaille les modèles retenus pour les éoliennes du parc :

Gabarit 1	Vestas V110	Parc éolien de Corbillon-Ouest	E1 E2
	Siemens Gamesa SG114		
	Enercon E103		
Gabarit 2	Vestas V110	Parc éolien de Corbillon-Ouest	Parc éolien de Corbillon-Est
	Siemens Gamesa SG114		
	Enercon E103		
Gabarit 3	Vestas V112	Parc éolien de Corbillon-Ouest	Parc éolien de Corbillon-Est
	Siemens Gamesa SG114		
	Enercon E115		
			E6 E9 E10 E11 E12

Tableau 4 : Gabarits et modèles d'éoliennes – Source : Ventelys Energies Partagées

➤ les caractéristiques de l'éolienne

Le tableau suivant présente les caractéristiques des 8 modèles d'éoliennes retenus :

Marques	Modèles Vestas		Modèles Siemens Gamesa			Modèles Enercon		
Corbillon-Ouest	E1 E2 E3 E4	E5	E1 E2	E3 E4	E5	E1 E2	E3 E4	E5
Corbillon-Est	E7 E8	E6 E9 E10 E11 E12		E7 E8	E6 E9 E10 E11 E12		E7 E8	E6 E9 E10 E11 E12
Modèles	V110	V112	SG114	SG114	SG114	E103	E103	E115
Puissance en MW	2,2	3,6	2,6	2,6	2,6	2,35	2,35	4,2
Diamètre du rotor (en m)	110	112	114	114	114	103	103	115,71
Longueur de la pale (en m)	54	54,6	56	56	56	49,3	49,3	55,955
Largeur à la base de la pale (max chord) (en m)	3,9	4	3,984	3,984	3,984	3,951	3,951	3,599
Hauteur mât (en m)	75	94	75	80	93	78,3	84,6	92
Hauteur de l'éolienne en bout de pale (en m)	130	150	132	137	150	129,8	136,1	149,9
Garde au sol (en m)	20	38	18	23	36	26,8	33,1	34,5

Tableau 5 : Caractéristiques des éoliennes – Source : Ventelys Energies Partagées

3.2.2 Présentation de la phase de travaux

Les aménagements nécessaires (créations de chemins d'accès, élargissements de virages, créations de virages, etc.) font l'objet d'accords signés au préalable par les propriétaires, les exploitants et par les mairies de Bergicourt, Brassy et Contre avec Ventelys Energies Partagées.

Le chantier d'installation des parcs éoliens comportera différentes étapes :

- **Création de l'accès routier et des plateformes de montage**
 - réalisation de chemins d'accès et renforcement éventuel du réseau utilisé

Le tracé des chemins d'accès à chaque éolienne a été optimisé de manière à épouser au plus près les chemins et routes déjà existants.

Les chemins servant à l'accès de certaines éoliennes et existants, sont à adapter pour le passage des engins. Ces chemins pourront être aménagés sur leurs largeurs pour permettre la circulation des camions lors de la livraison des éoliennes.

D'autres chemins seront à créer le long ou au sein des parcelles ou en travers pour desservir les éoliennes.

PARC EOLIEN DU CORBILLON-OUEST :	
Type	Longueur (ml)/surface (m2)
Chemin à renforcer (ml)	2 720
Chemin à renforcer largeur 5 m (m ²)	13 600
Chemin à créer (ml)	611
Chemin à créer (m ²)	3 054
Plateformes permanente (m ²)	10 179
Pans coupés & Virages provisoires (m ²)	4 762
Raccordement inter-éolien (ml)	1 710
PARC EOLIEN DU CORBILLON-EST :	
Type	Longueur (ml)/surface (m2)
Chemin à renforcer (ml)	2 771
Chemin à renforcer largeur 5 m (m ²)	13 853
Chemin à créer (ml)	1 395
Chemin à créer (m ²)	6 968
Plateformes permanente (m ²)	14 090
Pans coupés & Virages provisoires (m ²)	3 602
Raccordement inter-éolien (ml)	3 133

Tableau 6 : Surfaces et longueurs des infrastructures – Source : Ventelys Energies Partagées

A noter que certaines parties des voies d'accès doivent être aménagées de façon particulière pour permettre la livraison des pales d'éolienne. Il s'agit notamment de virages pour l'accès de livraison des pales, qui doivent avoir une courbure suffisante pour permettre le passage des camions spécialisés dans ce transport. La surface des virages créés est comprise dans la catégorie « Pans coupés et virages provisoires ».

L'emplacement des chemins d'accès sont repris sur les cartes suivantes :

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 4 : Chemin à créer et à modifier pour le parc éolien de Corbillon-Ouest – Source : Ventelys Energies Partagées

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 5 : Chemin à créer et à modifier pour le parc éolien de Corbillon-Est – Source : Ventelys Energies Partagées

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

- création de plateformes de montage,
- élargissement de certains virages.

➤ Réalisation des fondations

- déblaiement avec stockage temporaire sur site de la terre arable superficielle,
- acheminement des matériaux de construction,
- ferrailage et bétonnage des socles de fondation,
- séchage puis compactage de la terre de consolidation autour des fondations.

➤ Mise en place des éoliennes

- acheminement du mât (en plusieurs éléments), de la nacelle et des pales,
- assemblage des pièces et levage à l'aide d'une grue.

L'acheminements des éléments du parc se fera depuis la D138.

➤ Remise en état des emprises du chantier

- redistribution de la terre (la réserve de matériaux de terre excavés pour l'implantation des éoliennes sera autant que possible réutilisée sur site. Les excédents seront évacués vers des filières de revalorisation ou de traitement adaptées),
- décompactage des zones de dépôts et de montage si elles sont en dehors de la zone de grutage, éventuel réensemencement. Les chemins d'accès seront conservés, pour les opérations de maintenance durant la phase d'exploitation.

➤ Raccordement électrique des éoliennes

- creusement des tranchées et pose des câbles jusqu'au poste de livraison,
- réalisation du réseau d'évacuation de l'électricité vers le poste source.

Raccordement interne (éoliennes – poste de livraison)

Le poste de livraison situé à proximité de E4 occupera une surface d'environ 45 m².

Le poste de livraison situé à proximité de E5 occupera une surface d'environ 25,5 m².

Les postes de livraison situés à proximité des éoliennes E8 et E12 occuperont chacun une surface d'environ 25,5 m².

Les quatre postes de livraison seront implantés sur une plateforme empierrée en bordure d'un chemin existant et de parcelles agricoles cultivées. Les matériaux et coloris utilisés en bardage sur le poste de livraison seront choisis et adaptés au site.

Raccordement externe (poste de livraison – poste source)

Le raccordement électrique externe à l'installation, c'est-à-dire entre le poste de livraison et le réseau public d'électricité existant, est réalisé sous la responsabilité du gestionnaire de réseau compétent, ENEDIS. Il incombera donc à ENEDIS de réaliser les travaux de raccordement sous sa propre Maîtrise d'Ouvrage après en avoir obtenu l'autorisation.

Une demande de Proposition de Raccordement Avant Complétude du dossier (PRAC) a été réalisée auprès d'ENEDIS le 3 décembre 2021. Cette demande consiste à obtenir une proposition de solution technique permettant le raccordement de l'installation sur le Réseau Public de Distribution HTA.

Selon les retours du gestionnaire de réseau ENEDIS le raccordement des parcs de Corbillon-Est et Corbillon-Ouest sur le Réseau Public de Distribution est possible.

La solution technique proposée par ENEDIS concernant les sites de Corbillon-Est et Corbillon-Ouest s'inscrit dans un SRRRER. La proposition décrit les travaux nécessaires au raccordement de l'installation en termes de coûts prévisionnels et de délais indicatifs de réalisation ainsi que les résultats des études réalisées et les hypothèses examinées.

Le poste source recommandé est celui de CROIXRAULT SUD (CXRO2). L'installation sera raccordée directement en HTA au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'un unique poste de livraison alimenté par une antenne de 15,5 km dont 0,4 km en 240mm² CU et 15,1 km en 240mm² ALU issu d'un nouveau départ du futur Poste Source CROIXRAULT SUD (CXRO2).

Le raccordement nécessitera des travaux sur le poste source, le poste de livraison et se fera le long des routes déjà existantes. Il n'y aura pas besoin de créer des lignes aériennes. L'impact du raccordement est donc négligeable.

4 Raisons du choix du site et variantes du projet

4.1 Historique du projet

Ventelys Energies Partagées a développé ses projets de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est en parallèle et à des rythmes différents en notant que Brassy et Contre font partie de l'ancienne Communauté de Communes du Contynois et que Bergicourt fait partie de l'ancienne Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois. Les trois communes font aujourd'hui partie de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, mais les projets de plan locaux d'urbanisme intercommunaux sont encore menés à l'échelle des anciennes Communautés de Communes.

Le projet Corbillon-Ouest a été initié en 2017 sur la commune de Bergicourt avec une délibération du Conseil Municipal le 29 novembre 2017 en faveur de l'éolien. Le projet de Corbillon-Est a quant à lui, démarré quelques semaines plus tard sur la commune de Brassy, limitrophe à la commune de Bergicourt, grâce à la délibération de principe pour le développement éolien sur leur territoire en Conseil Municipal en date du 22 février 2018. Par la suite, la commune de Bergicourt a délibéré favorablement pour la mise à disposition de ses chemins communaux le 13 décembre 2018. Et, c'est en septembre 2020 que la commune de Brassy délibère, elle aussi, pour la mise à disposition de ses chemins communaux dans le cadre du projet éolien qui la concerne. La commune de Contre s'est, elle, jointe au projet de Corbillon-Est en novembre 2020 avec une première rencontre du

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Conseil Municipal le 20 novembre 2020 puis une deuxième rencontre pour obtenir un accord pour l'utilisation des voiries communales le 12 janvier 2021.

Ces projets ont été développés en multipliant les rencontres avec les communes. Bergicourt, Brassy et Contre ont été rencontrées respectivement 8 fois, 8 fois et 3 fois soit au total 19 rencontres afin d'identifier les contraintes et échanger sur l'avancée du projet. Après l'obtention de la première délibération, Ventelys Energies Partagées a démarré les rencontres de proximité avec les propriétaires et exploitants identifiés dans le périmètre d'étude des projets. Depuis février 2018 jusqu'à aujourd'hui, plus de 50 propriétaires et exploitants agricoles ont été contactés, ce qui a permis à la société d'aboutir à 36 accords fonciers représentant plus de 400 ha de terrains.

Les études de biodiversité et paysage, communes aux deux projets, ont débuté en janvier 2019 tandis que les prises de vue pour les photomontages ont eu lieu en juillet 2019. Parallèlement à ces travaux, un rendez-vous avec les services de l'Etat instructeurs des dossiers a eu lieu en janvier 2020, et deux rendez-vous à la Communauté de Communes se sont déroulés en décembre 2019 et janvier 2021.

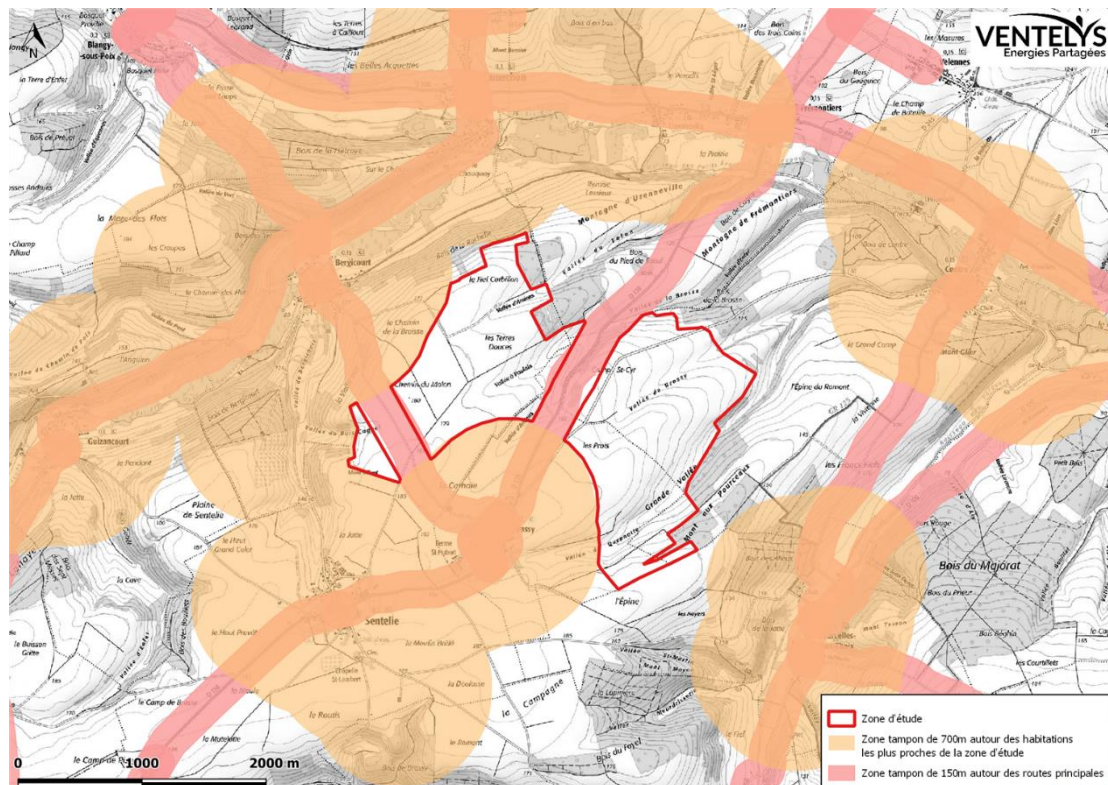
À la suite des résultats de ces études et aux différentes phases de consultation, les implantations finales ont été déterminées début décembre 2020.

Ces implantations ont été présentées en mairie des trois communes, le 12 janvier 2021 à Contre et le 22 janvier 2021 à Brassy et à Bergicourt.

4.2 Prise en compte des contraintes réglementaires

Une fois la zone d'implantation globale des projets définie, la délimitation de l'espace disponible pour les projets s'est appuyée sur l'identification de contraintes absolues, qui interdisent et contraignent l'implantation d'éoliennes. Il s'agit de servitudes liées aux usages ou réglementaires, de zones à enjeux écologiques ou de recommandations issues des schémas et documents.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 6 : Contraintes prises en compte pour modifier l'espace disponible - Source : Ventelys Energies Partagées

Les contraintes prises en compte dans l'implantation des projets éoliens sont les habitations, les périmètres de protections hertziens, les zones boisées et les routes départementales.

Il est recommandé d'éviter les implantations dans les secteurs soumis à des contraintes et, si cela était le cas, de bien anticiper les effets de ces implantations sur l'élément (paysager ou patrimonial) qui est à l'origine de la sensibilité potentielle.

Le site envisagé présente des atouts en termes de paysage, d'environnement et d'acceptabilité d'un projet éolien : il s'agit d'un site à sensibilités paysagère et environnementale faibles. Il présente de grands secteurs dégagés, c'est un paysage anthropisé (prédominance des grandes parcelles agricoles).

4.3 Description des variantes

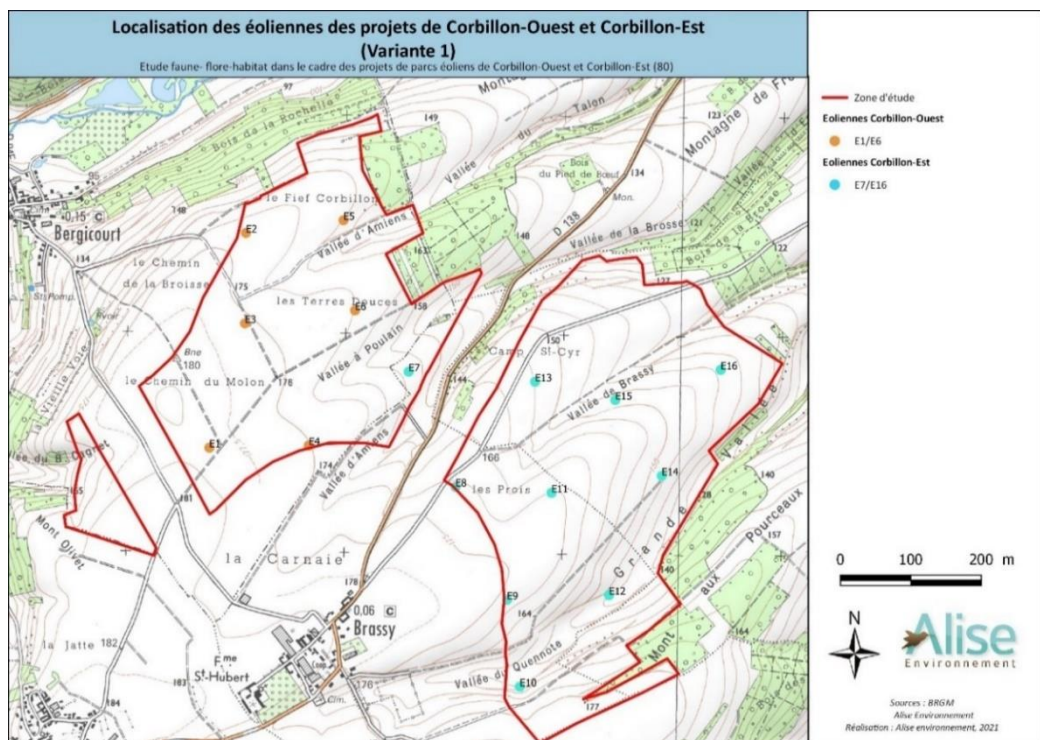
4.3.1 Variante 1 à 16 éoliennes

6 éoliennes du projet éolien de Corbillon-Ouest (E1 à E6)

10 éoliennes du projet de Corbillon-Est (E7 à E16)

Projet	Variante 1	Modèle turbine	Turbinier	Rotor (m)	Tour (m)	Hors tout (m)	Sol-Pale (m)	Puissance max (MW)
Corbillon-Ouest	E1, E3, E4	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E1, E3, E4	SG114	Siemens-Gamesa	114	75	132	18	2,6
	E1, E3, E4	E103	Enercon	103	78,3	129,8	26,8	2,35
	E2, E5, E6	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E2, E6, E6	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
	E2, E5, E6	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
Corbillon-Est	E8, E9, E11	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E8, E9, E11	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
	E8, E9, E11	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
	E7, E10, E12, E13, E14, E15, E16	V112	Vestas	112	94	150	38	3,6
	E7, E10, E12, E13, E14, E15, E16	SG114	Siemens-Gamesa	114	93	150	36	2,6
	E7, E10, E12, E13, E14, E15, E16	E115	Enercon	115	92	149,9	34,5	4,2

Tableau 7 : Caractéristiques de la variante 1 - Source : Ventelys Energies Partagées



Carte 7 : Implantation de la variante 1 - Source : Ventelys Energies Partagées

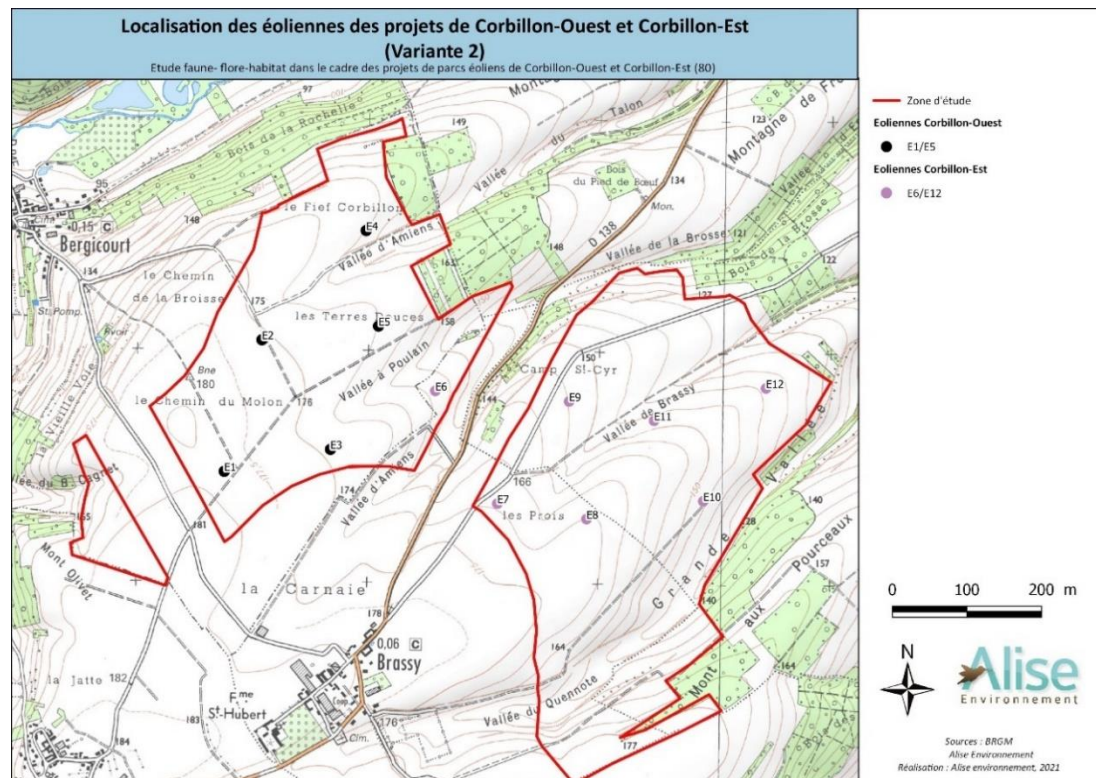
4.3.2 Variante 2 à 12 éoliennes

5 éoliennes du projet éolien de Corbillon-Ouest (E1 à E5)

7 éoliennes du projet de Corbillon-Est (E6 à E12)

Projet	Variante 2	Modèle turbine	Turbinière	Rotor (m)	Tour (m)	Hors tout (m)	Sol-Pale (m)	Puissance max (MW)
Corbillon-Ouest	E1, E2	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E1, E2	SG114	Siemens-Gamesa	114	75	132	18	2,6
	E1, E2	E103	Enercon	103	78,3	129,8	26,8	2,35
	E3, E4, E5	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E3, E4, E5	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
Corbillon-Est	E3, E4, E5	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
	E7, E8	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E7, E8	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
	E7, E8	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
	E6, E9, E10, E11, E12	V112	Vestas	112	94	150	38	3,6
	E6, E9, E10, E11, E12	SG114	Siemens-Gamesa	114	93	150	36	2,6
E6, E9, E10, E11, E12	E115	Enercon	115	92	149,9	34,5	4,2	

Tableau 8 : Caractéristiques de la variante 2 - Source : Ventelys Energies Partagées



Carte 8 : Implantation de la variante 2 - Source : Ventelys Energies Partagées

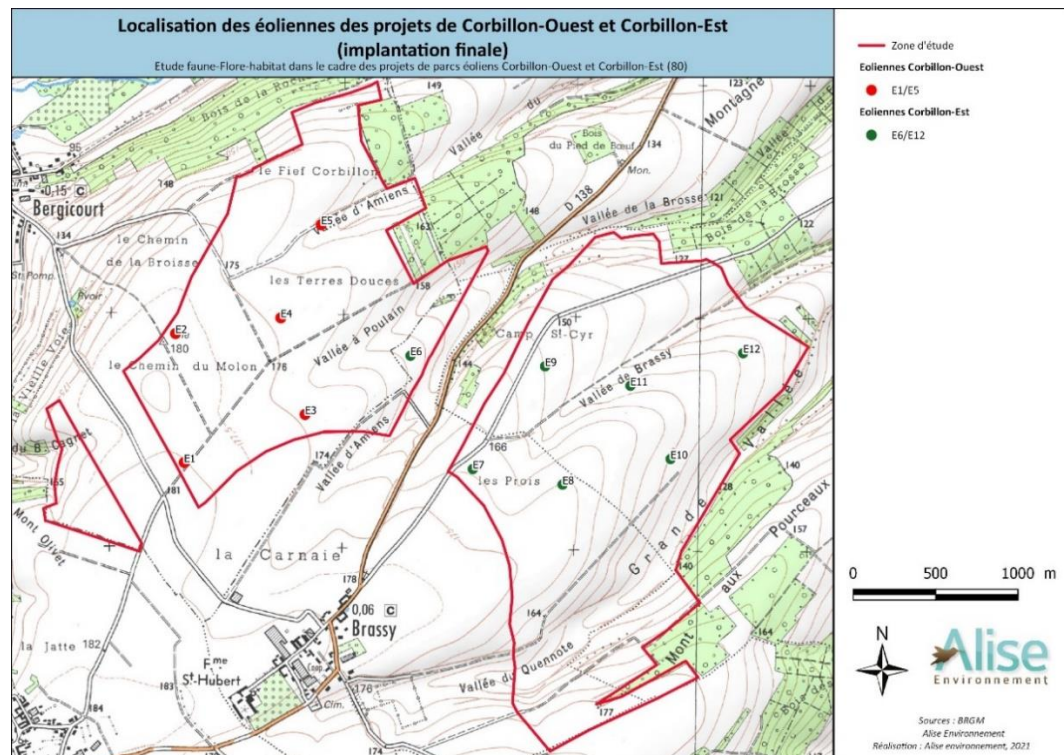
4.3.3 Variante 3 – implantation finale – 12 éoliennes

5 éoliennes du projet éolien de Corbillon-Ouest (E1 à E5)

7 éoliennes du projet de Corbillon-Est (E6 à E12)

Projet	Variante finale	Modèle turbine	Turbinière	Rotor (m)	Tour (m)	Hors tout (m)	Sol-Pale (m)	Puissance max (MW)
Corbillon-Ouest	E1, E2	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E1, E2	SG114	Siemens-Gamesa	114	75	132	18	2,6
	E1, E2	E103	Enercon	103	78,3	129,8	26,8	2,35
	E3, E4	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E3, E4	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
	E3, E4	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
	E5	V112	Vestas	112	94	150	38	3,6
	E5	SG114	Siemens-Gamesa	114	93	150	27	2,6
Corbillon-Est	E5	E115	Enercon	115	92	149,9	34,5	4,2
	E7, E8	V110	Vestas	110	75	130	20	2,2
	E7, E8	SG114	Siemens-Gamesa	114	80	137	23	2,6
	E7, E8	E103	Enercon	103	84,6	136,1	33,1	2,35
	E6, E9, E10, E11, E12	V112	Vestas	112	94	150	38	3,6
	E6, E9, E10, E11, E12	SG114	Siemens-Gamesa	114	93	150	36	2,6
	E6, E9, E10, E11, E12	E115	Enercon	115	92	149,9	34,5	4,2

Tableau 9 : Caractéristiques de la variante 3 - Source : Ventelys Energies Partagées



Carte 9 : Implantation de la variante 3 - Source : Ventelys Energies Partagées

4.4 Synthèse

Les deux projets (variantes finales – Corbillon Est et Corbillon Ouest) présentés à l'heure actuelle correspondent à la meilleure synthèse de l'ensemble des contraintes sanitaires, environnementales, techniques et économiques.

+++	Impact nul ou positif de la variante sur le paramètre étudié
++	Impact faible à modéré de la variante sur le paramètre étudié
+	Impact fort à très fort de la variante sur le paramètre étudié

Tableau 10 : Légende du tableau de comparaison des variantes

Thématiques	VARIANTE 1		VARIANTE 2		IMPLANTATION FINALE	
	Corbillon-Ouest	Corbillon-Est	Corbillon-Ouest	Corbillon-Est	Corbillon-Ouest	Corbillon-Est
Habitats	+++		+++		+++	
Zones humides	+++		+++		+++	
Flore	+++		+++		+++	
Avifaune	+		++		++	
Chiroptères	Couloirs de vols et terrains de chasse	+	+	+	+	++
	Gîtes et potentialité d'accueil	++	++	++	++	+++
	Aménagements annexes	+++		+++		+++
Mammifères terrestres	+++		+++		+++	
Amphibiens	+++		+++		+++	
Reptiles	+++		+++		+++	
Insectes	+++		+++		+++	
Lisibilité paysagère	+		++		++	
Occupation visuelle	+		++		++	
Rapports d'échelle	++		++		++	
Synthèse	Cette variante n'est pas retenue dans le projet final.		Cette variante n'est pas retenue dans le projet final.		Cette variante est retenue dans le projet final.	

Tableau 11 : Synthèse des variantes envisagées - Source : Alisé environnement et Matutina paysage et énergies

5 Etude d'impact

5.1 Milieu physique

5.1.1 Climat

➤ Températures

Les hivers et les étés sont doux. En effet, en hiver, les températures moyennes minimales restent positives (1,6°C au minimum en janvier et en décembre). Le mois le plus froid est décembre avec une température moyenne de 4°C. En été, la température moyenne maximale est atteinte au mois d'août avec 24°C.

Toutefois, des pics de froids et de chaleurs peuvent être observés d'octobre à mai comme nous le montre les absolus minimaux et maximaux des températures.

La température annuelle moyenne est de 10,9°C.

➤ Régime pluviométrique

La hauteur totale des précipitations annuelles moyennes est de 631,20 mm par an, soit 52,6 mm par mois en moyenne. Les données montrent :

- Une période sèche de janvier à mai avec en moyenne 46,76 mm par mois ;
- Une période humide de juin à décembre avec une moyenne de 56,77 mm de pluies par mois.

➤ Vents

Les rafales maximales de vent sont entre 22,5 et 37 m/s (soit 81 km/h et 133 km/h) et la vitesse moyenne du vent est comprise entre 3,1 m/s (soit 10,8 km/h) en août et 4,2 m/s (soit 14,4 km/h) en janvier.

➤ Qualité de l'air

La qualité de l'air dans la zone d'étude est satisfaisante.

5.1.2 Géomorphologie

Les projets n'engendreront pas de modification de la topographie dues aux opérations de terrassement. Etant donné l'absence d'impact significatif, aucune mesure de réparation n'est à prévoir à ce sujet.

5.1.3 Sol et sous-sol

Les principaux impacts d'un parc éolien sur le sol et le sous-sol interviennent lors de la phase de construction du projet.

Au cours de la phase travaux, les terres seront excavées afin de permettre la mise en place des éoliennes, ainsi que les fondations et les câbles de ces dernières.

Dans le cadre de la réalisation des tranchées et des décaissements pour les fondations, la terre extraite sera mise en dépôt sur des emplacements réservés à cet effet. Ces dépôts prendront la forme de cordons ou merlons placés le long ou en périphérie des aménagements. La terre végétale ne sera pas amassée en épaisseur de plus de 2 mètres afin de ne pas altérer ses qualités biologiques. Ils constitueront une réserve de matériaux qui sera autant que possible réutilisée au sein du parc éolien. Les excédents seront évacués vers des filières de revalorisation ou de traitement adaptées. Les matériaux issus des opérations de décapage et de nivellement qui seront réalisées sur certaines emprises de la zone de travaux seront stockés, utilisés ou évacués selon les mêmes modalités qui sont présentées ci-dessus (filières de revalorisation ou de traitement adaptées).

Une fois le chantier terminé, aucune terre excavée au cours de la phase travaux ne sera présente sur le site.

En considérant les faibles dimensions des installations implantées et les mesures préventives, l'impact sur le sol et le sous-sol est estimé à faible et ponctuel.

La qualité du sol peut-être également atteinte par des pollutions en phase de chantier, notamment par une éventuelle fuite de liquide (gazole, huile, etc.) issue des engins de chantier.

Etant donné la faible probabilité de ces accidents, l'impact sur la qualité du sol en phase de travaux est estimé à faible.

Le contexte géologique local est compatible avec l'implantation d'éoliennes.

5.1.4 Hydrogéologie

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est situé dans la zone d'implantation du parc éolien. De plus, les éoliennes sont situées en dehors de tout périmètre de captage d'eau. **Ces projets n'auront donc pas d'impact sur la gestion et la qualité des captages d'alimentation en eau potable.**

5.1.5 Captages d'alimentation en eau potable

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est situé dans la zone d'implantation des parcs éoliens. **Ces projets n'auront donc pas d'impact sur la gestion et la qualité des captages d'alimentation en eau potable.**

5.1.6 Risques naturels

➤ Risques sismiques

Les communes de Bergicourt, Brassy et Contre se trouvent dans une zone où le risque sismique est très faible.

➤ Risques inondation

Le site est éloigné des zones à risque d'inondation. Les installations électriques ne seront pas touchées par une arrivée d'eau. **Les impacts liés aux risques inondation sont nuls**

➤ Mouvements de terrain

Le site n'est pas concerné par des risques de mouvements de terrain. **La présence des éoliennes n'aura aucun impact à ce niveau.**

➤ Retrait-gonflement des argiles

Le site est concerné pas des risques de retrait-gonflement des argiles qui sont faibles à moyens. **La présence des éoliennes n'aura aucun impact à ce niveau.**

5.2 Milieu naturel

5.2.1 Patrimoine naturel existant

La zone d'étude est concernée par le périmètre d'une ZNIEFF de type II mais est située en dehors de toute autre zone d'inventaire, protégée à l'échelon national ou à l'échelle de l'Europe. L'aire d'étude éloignée (rayon de 20 km autour de la zone d'étude) est concernée par :

- 53 ZNIEFF dont 49 de type I et 4 de type II ;
- des zones à dominante humide ;
- 2 sites classés ;
- 10 Espaces Naturels Sensibles ;
- 3 sites Natura 2000 de type Z.S.C.

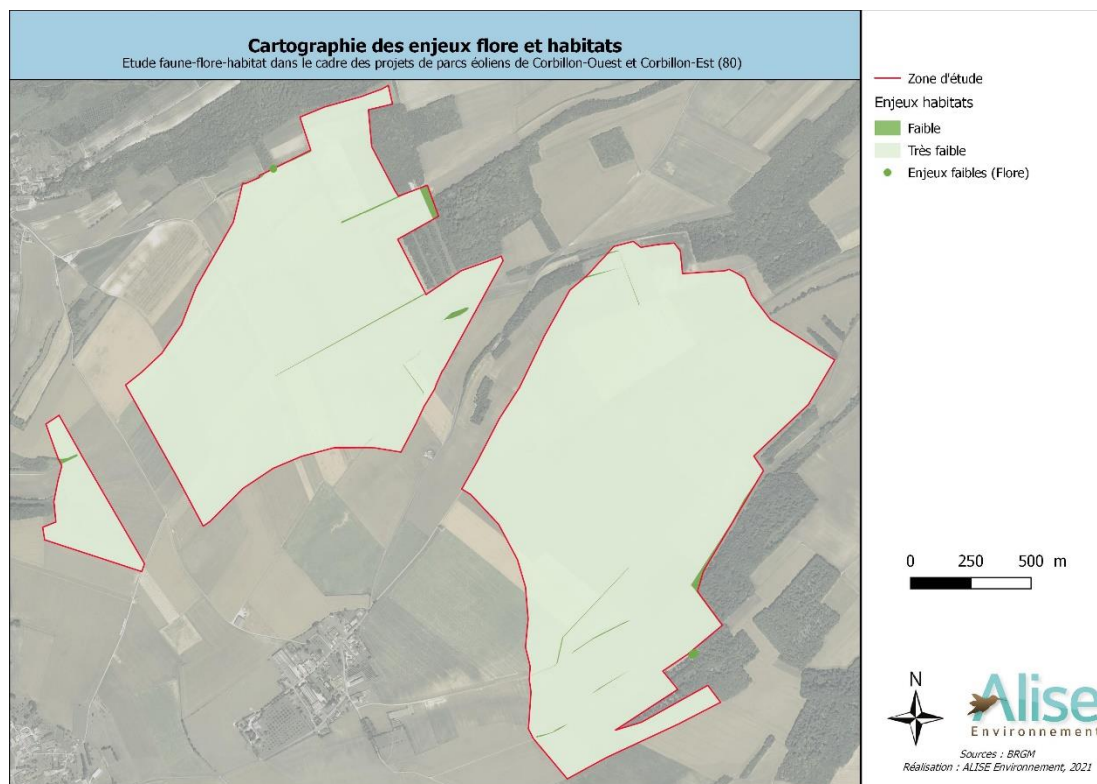
5.2.2 Synthèse des enjeux

	Nombre d'espèce	Enjeux écologiques évalués suite aux prospections	
Patrimoine naturel	-	Zone d'étude située en dehors d'un périmètre de protection et/ou d'une zone d'inventaires ou en limite de zone d'étude : ENJEU FAIBLE	
Habitats	11	Monocultures intensives et abords : ENJEU FAIBLE	
		Zones anthropiques et imperméabilisées (réseaux routiers) : ENJEU TRES FAIBLE	
Espèces végétales	82	Toutes les espèces sont non menacées ni protégées, deux espèces sont d'intérêt patrimoniale : ENJEU FAIBLE	
Avifaune	90	<u>Période hivernale :</u>	27 espèces contactées en période hivernale, présence en faibles effectifs de 2 espèces patrimoniales inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Pluvier doré et Busard Saint-Martin (absence de dortoir) : ENJEU MODERE
		<u>Période pré-nuptiale :</u>	47 espèces contactées en période pré-nuptiale dont 2 espèces patrimoniales inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Busard Saint-Martin et Faucon émerillon : ENJEU MODERE
		<u>Période nuptiale :</u>	48 espèces contactées en période nuptiale dont 5 espèces patrimoniales inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Pie-grièche écorcheur et Martin-pêcheur d'Europe hors des zones d'étude, Œdicnème criard, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin sur les zones d'étude 13 inscrites sur la liste rouge (nationale et/ou régionale) : l'Alouette des champs, le Bruant jaune, la Chevêche d'Athéna (hors zones d'étude), le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, l'Hirondelle rustique (hors zones d'étude), la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois, le Faucon hobereau (hors zones d'étude), le Gobemouche gris (hors zones d'étude), le Pic épeichette et le Traquet motteux : ENJEU MODERE
			Nidification certaine de l'Œdicnème criard sur la zone d'étude Est (1 nid découvert) et probable sur la zone d'étude Ouest (1 couple) et du Busard saint-martin (1 couple) à proximité immédiate de la zone d'étude Ouest : ENJEU TRES FORT LOCALEMENT (selon l'assolement des parcelles)
	<u>Période post-nuptiale :</u>	64 espèces contactées en période postnuptiale dont 10 espèces patrimoniales inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Grande aigrette, Oedicnème criard, Pic noir, Pluvier doré Présence de plusieurs axes préférentiels de migration postnuptiale (axe nord-ouest / sud-ouest) ENJEU FORT LOCALEMENT	

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

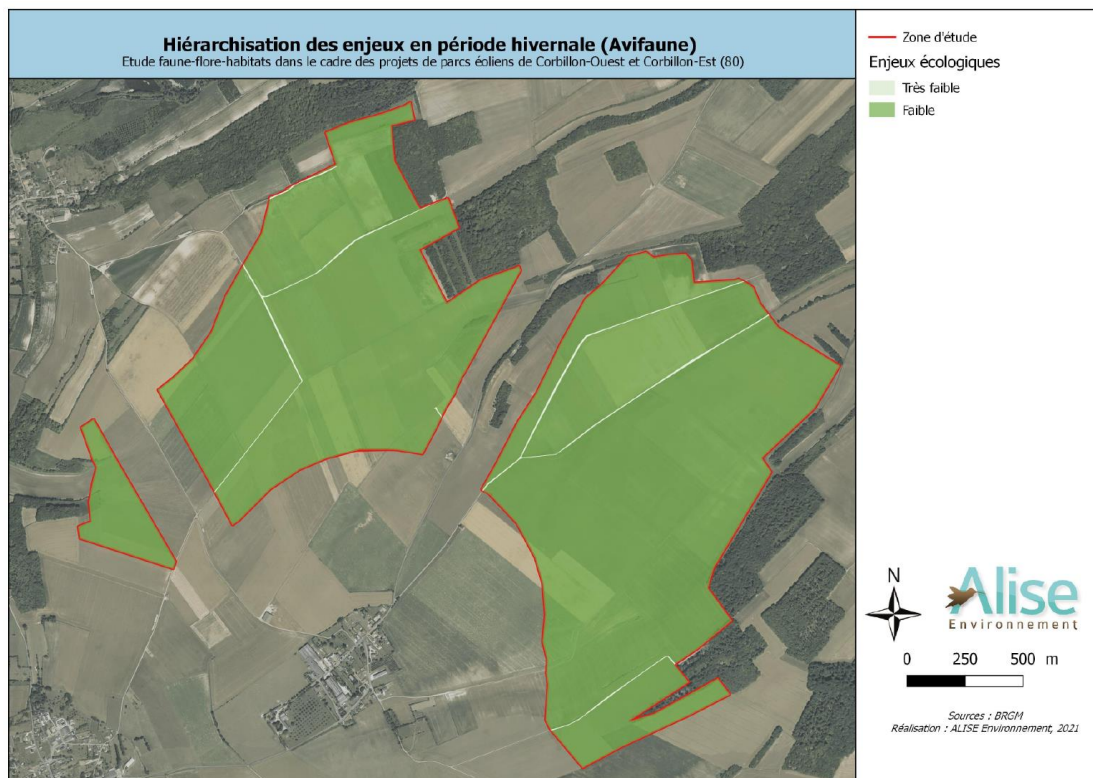
	Nombre d'espèce	Enjeux écologiques évalués suite aux prospections
Mammifères terrestres	3	Espèces communes : ENJEU TRES FAIBLE
Chiroptères	13	<p>Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées. Les 13 espèces contactées sont le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle d'Europe, espèces annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, le Murin de Natterer, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, les Oreillards gris et roux, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle pygmée et la Sérotine commune : ENJEU FAIBLE</p> <p>En complément, un suivi acoustique des chiroptères sur mât a été réalisé entre mars 2021 et mars 2022.</p> <p>Enjeu habitat globalement FAIBLE au sein de la zone d'étude et MODERE aux haies et boisements.</p>
Amphibiens	0	Absence d'espèce et potentialités d'accueil faibles : ENJEU TRES FAIBLE
Reptiles	0	Absence d'espèce et potentialités d'accueil faibles : ENJEU TRES FAIBLE
Lépidoptères	9	Toutes les espèces sont non menacées ni protégées : ENJEU FAIBLE
Orthoptères	4	Toutes les espèces sont non menacées ni protégées : ENJEU FAIBLE
Odonates	3	Toutes les espèces sont non menacées ni protégées : ENJEU FAIBLE

Tableau 12 : Synthèse des enjeux écologiques sur les zones d'étude – Source : ALISE Environnement

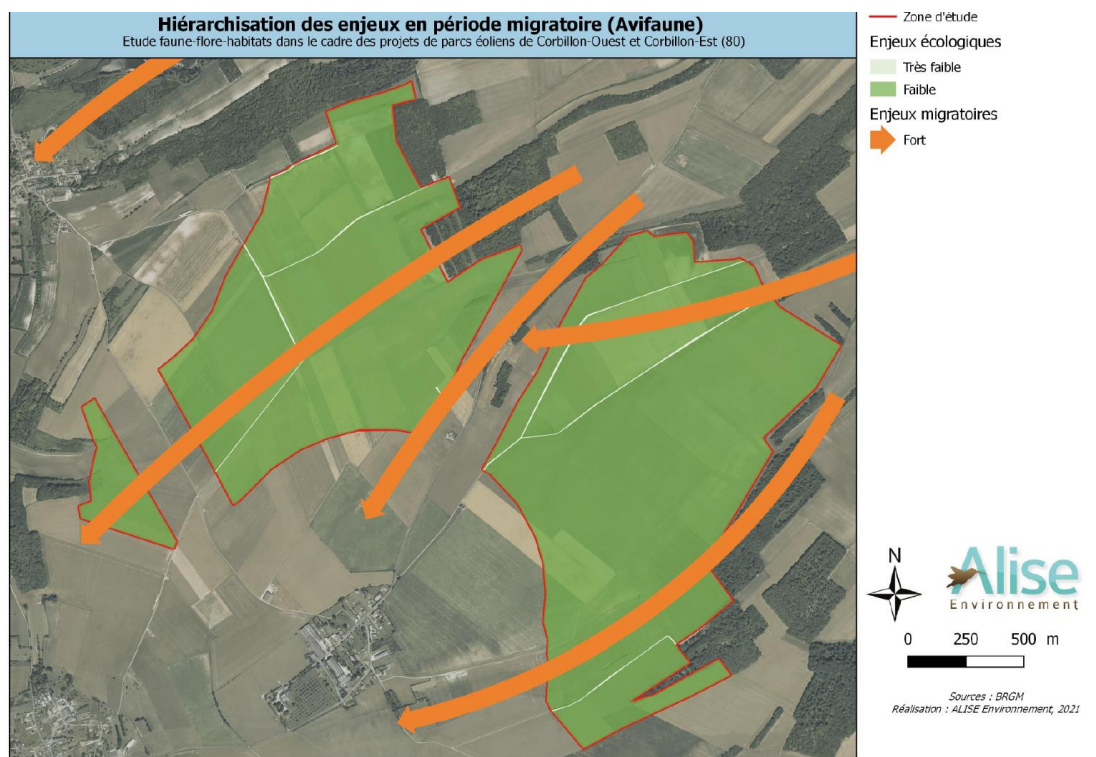


Carte 10 : Carte des enjeux fore et habitats – Source : ALISE Environnement

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

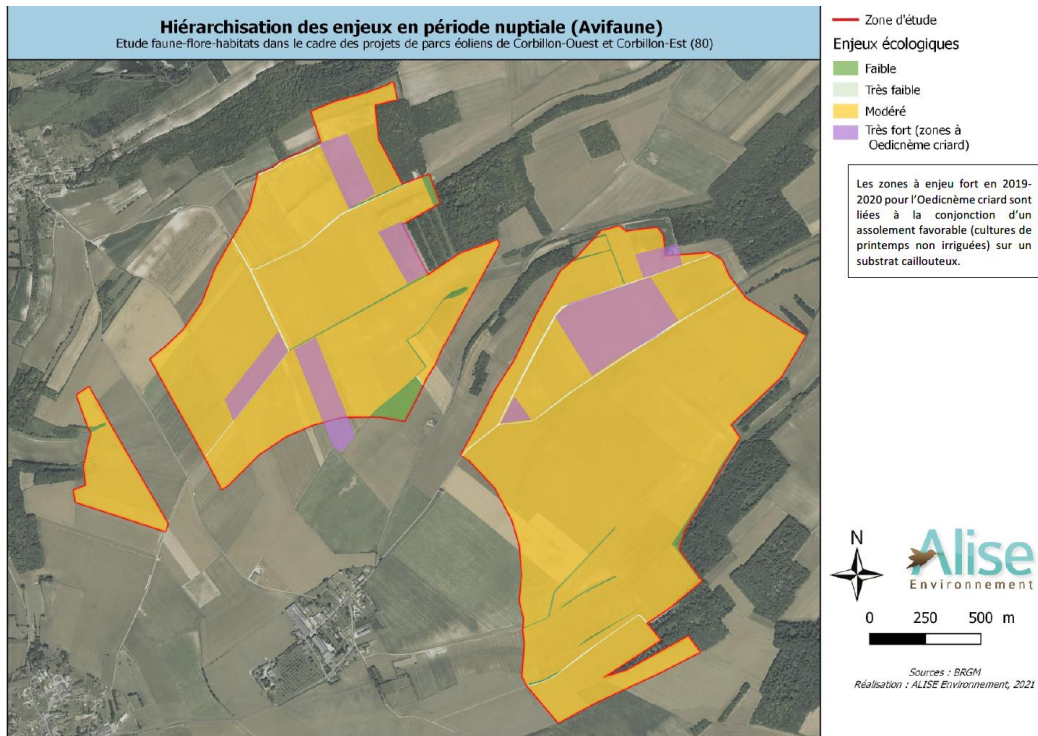


Carte 11 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période hivernale sur les zones d'étude (volet avifaune)

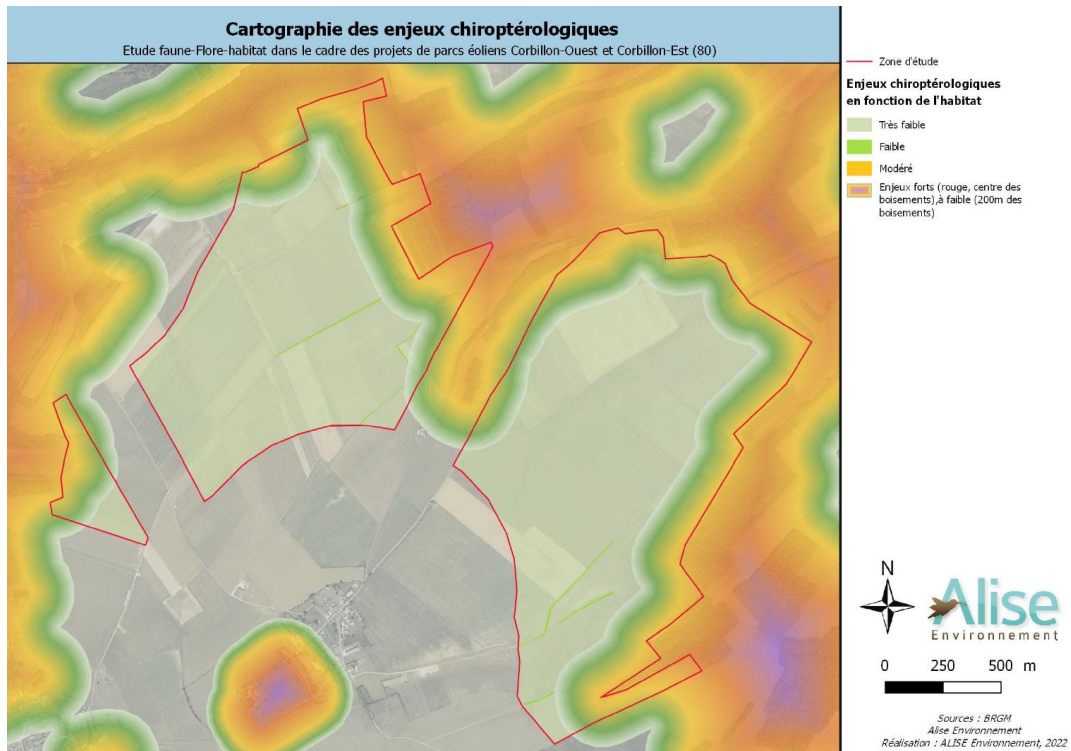


Carte 12 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période migratoire sur les zones d'étude (volet avifaune)

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 13 : Hiérarchisation des enjeux écologiques en période nuptiale sur les zones d'étude (volet avifaune)



Carte 14 : Carte des enjeux chiroptérologiques – Source : ALISE Environnement

5.2.3 Synthèse des impacts avant mesures ERC

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Élément considéré		Niveau d'enjeu impacté par le projet		Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest		Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est	
Avifaune											
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Alouette lulu	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré en migration		Modéré en migration	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré en migration		Modéré en migration	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Bondrée apivore	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré		Modéré	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Busard des roseaux	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré		Modéré	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux et nicheur certain	Busard Saint-Martin	Fort	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive	Faucon émerillon	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré		Niveau d'enjeu impacté par le projet		Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest		Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est	
oiseaux mais non nicheuse				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré		Modéré	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Faucon pèlerin	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré		Modéré	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)	Fort	A modéré (accoutumance à la présence d'éoliennes)
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Grande aigrette	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré		Modéré	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux et nicheuse certaine	Oedicnème criard	Très Fort		Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Très fort	Faible selon les parcelles et l'assolement	Très fort	Faible selon les parcelles et l'assolement
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Fort		Fort	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive oiseaux mais non nicheuse	Pic noir	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Faible		Faible	
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive	Pluvier doré	Modéré à	Fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible		Faible	

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré		Niveau d'enjeu impacté par le projet		Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest	Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est
oiseaux mais non nicheuse				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré	Modéré
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré	Modéré
Espèces inscrites comme vulnérables ou quasi-menacées sur les listes rouges des hivernants, des migrateurs ou des nicheurs de Picardie ou de France		Enjeu modéré		Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible	Faible
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré à fort en migration	Modéré à fort en migration
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré à fort en migration	Modéré à fort en migration
Autres espèces		Enjeu faible		Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
				Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Permanent	Faible	Faible
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct	Temporaire	Modéré à fort en migration	Modéré à fort en migration
				Impact par collision	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré à fort en migration	Modéré à fort en migration
Mammifères terrestres									
Toutes espèces		Enjeu faible		Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
				Impact par destruction/dégradation des individus	Chantier	Direct	Temporaire	Négligeable	Négligeable
Chiroptères									
Le Grand Murin		Enjeu fort		Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
				Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible	Faible
				Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible à modéré	Faible à modéré

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré	Niveau d'enjeu impacté par le projet	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest		Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est	
La Barbastelle d'Europe	Enjeu fort	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible		Faible	
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible		Faible	
Le Murin à oreilles échancrées	Enjeu fort	Impact par destruction / dégradation des milieux (Destruction / dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible		Faible	
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible		Faible	
La Pipistrelle de Nathusius	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré	Modéré à fort en parturition	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré à fort	Fort en parturition	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration
La Pipistrelle commune	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré	Modéré	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré à fort en migration	Fort en migration	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré	Niveau d'enjeu impacté par le projet	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest		Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est	
La Noctule de Leisler	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré		Modéré	
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré		Modéré	
La Noctule commune	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré		Modéré	
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré	Modéré à fort en migration	Modéré	Modéré à fort en migration
La Sérotine commune	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré	Modéré en parturition	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré à fort en parturition	Modéré en migration	Modéré en parturition	Modéré à fort en migration
La Pipistrelle de Kuhl	Enjeu modéré	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible		Faible	
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible		Faible	

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré	Niveau d'enjeu impacté par le projet	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest	Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible	Faible
La Pipistrelle pygmée	Espèce potentiellement présente Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible	Faible
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible	Faible
Oreillard gris/Oreillard roux	Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Modéré	Modéré
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Modéré	Modéré
Le Murin de Natterer	Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (Destruction/dégradation de l'habitat de vie de certaines espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Temporaire (chantier) Permanent (exploitation)	Faible	Faible
		Impact par collision / barotraumatisme	Exploitation	Direct	Permanent	Faible	Faible
Insectes							
Toutes espèces	Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation de l'habitat de vie)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
		Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Temporaire	Négligeable	Négligeable
Amphibiens							
Toutes espèces	Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation possible de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré	Niveau d'enjeu impacté par le projet	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest	Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est
		Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Temporaire	Négligeable	Négligeable
Reptiles							
Toutes espèces	Enjeu faible	Impact par destruction/dégradation des milieux (destruction/dégradation possible de l'habitat de vie des espèces)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
		Impact par dérangement	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
		Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Temporaire	Négligeable	Négligeable

Tableau 13 : Synthèse des impacts potentiels des projets sur la faune – Source : ALISE Environnement

Elément considéré		Niveau d'enjeu impacté par le projet		Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest	Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est
Flore	Faible	Modéré localement	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels et la flore associée	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible	
			Impact par destruction d'individus	Chantier	Direct	Temporaire	Faible	Faible	
Flore invasive		Faible		Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces invasives	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
Habitats naturels	Boisements mésotrophes et eutrophe	Faible	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
			Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
	Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces	Faible	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
			Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
	Fourrés médio-européen sur sols riches	Faible	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible	
			Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Faible	Faible	
	Ronciers	Faible	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
			Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable	
Prairie pâturée	Faible	Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable		

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Elément considéré		Niveau d'enjeu impacté par le projet	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Phase du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact Parc Corbillon-Ouest	Niveau d'impact Parc éolien Corbillon-Est
	Chemin/bandes enherbé	Faible	Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
			Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
	Prairies de fauche de basse altitude	Faible	Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
			Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivace	Très faible	Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
			Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Négligeable	Négligeable
	Monocultures intensives	Très faible	Impact par fragmentation des habitats d'espèces (impact sur la fonctionnalité écologique de la zone d'étude)	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Très faible	Très faible
			Impact par destruction/dégradation des habitats naturels	Chantier et exploitation	Direct et indirect	Permanent	Très faible	Très faible

Tableau 14 : Synthèse des impacts potentiels des projets sur la flore et les habitats – Source : ALISE Environnement

5.2.4 Mesures

Mesures d'évitement	
Mesure E01	Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c)
Mesure E02	Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a)
Mesures de réduction	
Mesure R01	Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune - Nuisances liées aux lumières (codes R2.1 k et R2.2 c)
Mesure R02	Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation (code R2.1)
Mesure R03	Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température
Mesure R04	Réduction technique – Absence d'enherbement des plateformes et des aménagements annexes (code R2.1i)
Mesure de compensation - Aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire étant donné l'absence d'impact résiduel significatif. En revanche, des mesures d'accompagnement sont proposées	
Mesure d'accompagnement	
Mesure A01	Suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet la mise en œuvre de la mesure d'évitement E03)
Mesures de suivi	
Mesure S01	Suivi des habitats naturels
Mesure S02	Suivi de l'activité des Chiroptères dans la zone d'étude après implantation des éoliennes, au sol et en altitude
Mesure S03	Suivi de l'activité des oiseaux dans la zone d'étude après implantation des éoliennes
Mesure S04	Suivi de la mortalité des chiroptères et des oiseaux aux pieds de toutes les éoliennes

Tableau 15 : Synthèse des mesures – Source : ALISE Environnement

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

5.2.5 Synthèse des impacts résiduels après mesures

Thématique	Enjeux		Impacts du projet (projet éolien de Corbillon-Ouest)		Impacts du projet (projet éolien de la Corbillon-Est)		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels (projet éolien de Corbillon-Ouest)	Impacts résiduels (projet éolien de la Corbillon-Est)	Mesures de compensation	Mesures d'accompagnement et de suivi
Habitats	Faible		Faible		Faible		Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E02 : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année	Mesure R01 : Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Nuisances liées aux lumières	Nul	Nul	/	Mesure A01 : Suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet la mise en œuvre de la mesure d'évitement E02) ----- Mesure S01 : Suivi des habitats naturels Mesure S02 : Suivi de l'activité des chiroptères dans la zone d'étude après implantation des éoliennes, au sol et en altitude Mesure S03 : Suivi de l'activité des oiseaux dans la zone d'étude après implantation des éoliennes
Flore	Faible		Faible		Faible				Nul	Nul	/	
Faune terrestre	Faible		Faible		Faible				Nul	Nul	/	
Avifaune	Modéré à	Fort	Faible à	Fort	Faible à	Fort		Mesure R02 : Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation	Mesure R03 : Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température	Négatif Faible	Négatif Faible	/
Chiroptères	Modéré		Modéré à	Fort	Modéré à	Fort		Mesure R04 : Réduction technique – Absence d'enherbement des plateformes et des aménagements annexes	Négatif Faible	Négatif Faible	/	

Tableau 16 : Synthèse des impacts résiduels des parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est – Source : ALISE Environnement

5.2.6 Notice d'incidence Natura 2000

L'incidence Natura 2000 conclut à l'absence d'atteinte des projets sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant désignés les sites Natura 2000 concernés par la présente étude, mêmes si les risques ne sont pas nuls pour certaines espèces d'oiseaux.

Précisons également qu'il n'y aura pas d'effets de rupture de corridor écologique, de modification du comportement hydrique ou de pollutions (régulières ou accidentelles) remettant en cause l'état de conservation des sites Natura 2000, tout comme les projets n'engendreront pas de modifications de gestion des habitats des sites Natura 2000 consécutifs à sa mise en œuvre.

5.3 Milieu humain

5.3.1 Habitat et activités

➤ Etat actuel

○ Données démographiques

La population des communes concernées a connu des fluctuations d'effectifs de 1968 à 2017.

Sur cette période, l'effectif de la population de Bergicourt a augmenté de 16%.

Sur cette période, l'effectif cumulé de la population de Brassy et Contre a augmenté de 50%.

Avec 21 habitants/km² en 2017 à Bergicourt, 31 habitants/km² la même année à Brassy et 15 habitants/km² en 2018 à Contre, les communes présentent une densité de population inférieure à la moyenne française en 2016 (121,7 habitants/km² pour la métropole), ainsi qu'à celle du département de la Somme qui atteignait 93 habitants/km² en 2017 : le site est ainsi 3 fois moins densément peuplé que l'ensemble du département.

○ Situation de l'habitat par rapport aux projets éoliens

Les habitations et les bâtiments d'activité au sens des documents d'urbanisme les plus proches des éoliennes se situent à :

Eolienne	Distance	Adresse de l'habitation
E1	870 m	Brassy, grande rue
E2	740 m	Bergicourt, rue du 7 juin 1940
E3	810 m	Brassy, grande rue
E4	1090 m	Bergicourt, rue du Pierre
E5	1100 m	Bergicourt, rue du Pierre
E6	1060 m	Brassy, grande rue
E7	800 m	Brassy, grande rue
E8	1050 m	Brassy, grande rue
E9	1290 m	Brassy, grande rue
E10	1500 m	Brassy, grande rue
E11	1520 m	Brassy, grande rue
E12	1680 m	Contre, rue de Brassy

Tableau 17 : Distances entre les éoliennes et les habitations - Source : TAUW France

Toutes les habitations se situent à plus de 740 m du pied des éoliennes les plus proches. **Les projets éoliens sont conformes à l'arrêté du 26 août 2011 qui prévoit un éloignement d'au moins 500 m entre chaque éolienne et les habitations existantes ou futures les plus proches.**

➤ Impacts sur le milieu humain

Le coût de production de l'énergie éolienne comparé aux autres techniques de production d'énergie (base de calcul de mise en service industrielle en 2020 avec un taux d'actualisation de 8 %) est le plus faible : 61,7 euros/MWh.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

La construction des parcs fera appel aux compétences des entreprises locales pour les travaux de terrassement, la réalisation des fondations, les travaux électriques, de levage, etc. (en fonction de leur capacité à répondre aux cahiers des charges).

La mise en valeur touristique d'un parc éolien doit s'aborder comme pour tout site touristique : valoriser le lieu en faisant respecter les règles nécessaires à la préservation de l'environnement car cette fréquentation touristique va créer un impact : piétinement de la végétation, dérangement de la faune sauvage, trafic supplémentaire.

Par leur localisation en terrains agricoles, les projets éoliens ne rentrent pas en concurrence avec l'habitat.

➤ Mesures d'accompagnement

○ Intégration du poste de livraison

Les postes de livraison du parc éolien de Corbillon-Ouest ont été positionnés à proximité des éoliennes E4 et E5.

Les postes de livraison du parc éolien de Corbillon-Est ont été positionnés à proximité des éoliennes E8 et E12.

La localisation des quatre postes de livraison sur le plateau agricole est à une grande distance des axes de perceptions majeurs. Ce positionnement ne permet pas de masquer la structure technique, cependant les voies de dessertes locales sont peu empruntées et le poste sera donc peu sujet aux perceptions.

Le choix colorimétrique de l'ouvrage en corrélation avec les teintes paysagères permettra une meilleure intégration de celui-ci (étude paysagère présentée en pièce 7).

○ Réduction de la création de nouveaux cheminements au travers des parcelles

Les projets éoliens de Corbillon-Ouest et de Corbillon-Est ont été travaillés afin de réduire au maximum les linéaires de nouvelles dessertes carrossables en fonction de la topographie, du dénivelé et de l'accessibilité.

Les matériaux employés sont locaux et similaires à ceux utilisés pour les chemins de dessertes agricoles.

5.3.2 Vibrations, odeurs, lumières

Les éoliennes peuvent générer des vibrations en phase chantier (circulation d'engins, terrassement) et en phase de fonctionnement lors des rotations des pales. **L'impact des vibrations des éoliennes sera limité et maîtrisé** en fonctionnement normal de par la distance entre les éoliennes et les premières habitations, et par la bonne conception et la maintenance régulière des éoliennes.

Des odeurs peuvent éventuellement être émises lors de la phase chantier, cependant les premières habitations sont assez éloignées pour ne pas être impactées par ces éventuelles odeurs.

Le respect des normes de sécurité aérienne, des codes des transports et de l'aviation civile impose l'utilisation d'un balisage lumineux dans le but de garantir la sécurité du transport aérien et des exercices militaires. Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, des flashes sont émis toutes les 5 secondes en haut des mâts des éoliennes de jour (feux à éclats blancs de 20 000 candelas cd) comme de nuit (feux à éclats rouges de 2 000 cd). **L'impact lumineux des parcs éoliens sera très limité**, notamment par les caractéristiques de balisage de nuit adaptés (faible intensité et couleur moins gênante).

5.3.3 Déchets

➤ Etat actuel

Le principal défi pour les années à venir est de réduire à la source les déchets, mieux les valoriser et lutter contre les pollutions.

Malgré l'augmentation du gisement total, la diminution régulière de la part des ordures ménagères depuis ces dernières années traduit la montée en puissance des collectes sélectives et des déchèteries.

➤ Impact

Les déchets générés seront les suivants :

- **Phase chantier** : terre, chutes de matériaux (ferraille, béton, câbles électriques...), emballages (ciment, bobines de câbles...), déchets liés aux engins de chantier (éventuelles pièces usagées ou cassées), déchets ménagers et déchets sanitaires liés à la présence d'employés,
- Phase de fonctionnement : déchets liés à la maintenance de l'éolienne (huile, liquide de refroidissement...),
- Phase de démantèlement : éléments de l'aérogénérateur (métaux, éléments électriques et électroniques), démantèlement des fondations (ferraille, béton), démantèlement des câbles électriques.

De façon générale, les déchets seront triés et stockés de manière à éviter toute contamination du sol par fuite ou ruissellement d'eau de pluie.

Lors du chantier, la gestion des déchets sera inscrite dans le cahier des charges du Maître d'Ouvrage. Une sensibilisation/information du personnel et de l'encadrement à ces règles et aux questions environnementales en général sera réalisée. Les déchets seront éliminés dans des installations privilégiant le recyclage matière ou énergétique le plus proche possible du site.

➤ Mesures de gestion des déchets

De façon générale, les déchets seront triés et stockés de manière à éviter toute contamination du sol par fuite ou ruissellement d'eau de pluie.

5.3.4 Trafic

➤ Etat actuel

Le site est entouré par trois voies routières principales :

- La D138 à l'est et au sud ;
- La D920 au nord ;
- La D901 et la D94 à l'ouest.

L'accès au secteur se fera depuis Amiens ou Beauvais via l'A16.

Il existe également tout un réseau de routes de moindre importance, ainsi que de chemins agricoles au sein même du site d'implantation.

➤ Impact

La zone d'implantation du parc éolien étant bien desservie par les routes départementales et chemins d'exploitation existants, peu d'aménagements seront nécessaires, ce qui implique un impact faible et temporaire puisque les chemins empruntés et modifiés seront remis en état si nécessaire après le chantier.

➤ Mesures de gestion du trafic

Les mesures visant à limiter l'impact sur le trafic consisteront à optimiser et limiter les différents déplacements lors des phases de construction comme d'exploitation.

5.3.5 Utilisation rationnelle de l'énergie

➤ Production d'énergie

La production annuelle totale du parc éolien de Corbillon-Ouest, composé de 5 éoliennes sera de 27 755 Mégawatts-heure par an (MWh/an).

La production annuelle totale du parc éolien de Corbillon-Est composé, de 7 éoliennes sera de 39 855 Mégawatts-heure par an (MWh/an).

Le tableau suivant détaille les données de production annuelle, de couverture en besoin énergétique et en évitement d'émission de CO₂ :

Type	Données Corbillon-Ouest	Données Corbillon-Est
Production annuelle (MWh)	27 755	39 855
Foyers équivalents	5 551	7 971
Personnes équivalentes	12 212	26 867
CO ₂ évité (t/an)	11 266	16 177

Tableau 18 : Caractéristiques générales du parc éolien de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est - Source : VENTELYS ENERGIES

➤ **Consommation d'énergie**

Le principal poste de **consommation** d'énergie représente la consommation de gazole ou essence pour l'alimentation des engins de chantier, des camions et des véhicules légers.

➤ **Bilan énergétique**

L'activité étant peu consommatrice d'énergie et cette consommation étant largement compensée par la production d'énergie propre au parc éolien, aucune mesure autre que le contrôle des quantités consommées n'est à mettre en place.

Rappelons que l'installation du parc éolien contribue aux objectifs de développement éolien définis au niveau national et régional.

5.3.6 **Risques industriels - Installations Classées Pour l'Environnement**

○ **Installations ICPE (autorisation) et sites SEVESO en activité**

L'ICPE la plus proche est le parc éolien du chemin de l'Ormelet. Ce parc éolien se trouve à 1,3 km au sud des projets éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est.

Le site SEVESO le plus proche est localisé sur la commune de Feuquières, à 18 km au sud-ouest des projets éoliens. Il s'agit de la société SAVERGLASS qui est classée en SEVESO seuil bas.

○ **Projets soumis à l'évaluation environnementale**

La liste des avis de l'autorité environnementale a été consultée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France le 01/04/2021. Aucun des projets ayant reçu récemment un avis de l'autorité environnementale n'est localisé sur les communes de Bergicourt, Brassy et Contre.

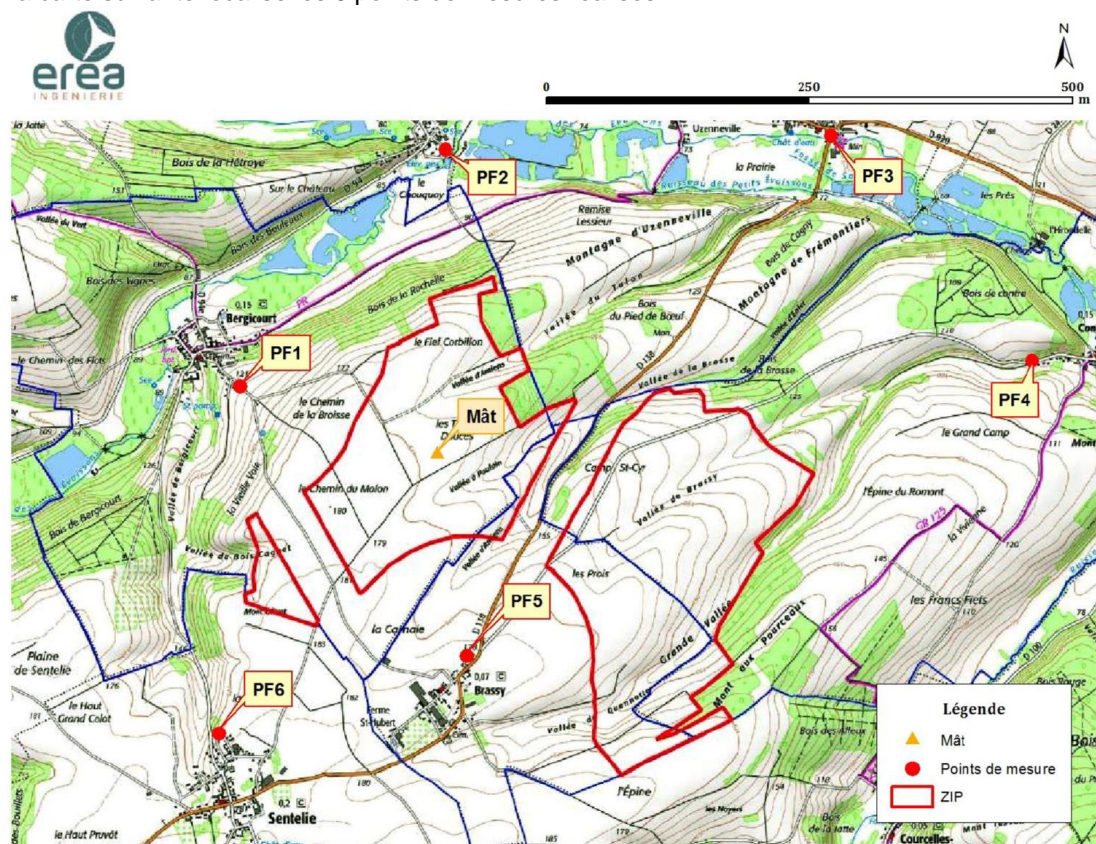
5.4 Bruit

5.4.1 Etat actuel

Une campagne de mesures *in situ* a été réalisée sur une période de 15 jours, du 30 janvier au 13 février 2020, afin de caractériser au mieux les différentes ambiances sonores présentes autour de la zone d'implantation des éoliennes.

Cette campagne se compose de **6 points fixes**, placés au droit des habitations les plus exposées aux projets. L'ambiance sonore générale est représentative d'une zone rurale et agricole, traversée principalement par des routes départementales notamment la D138.

La carte suivante localise les 6 points de mesures réalisés.



Carte 15 : Localisation des points de mesures acoustiques et du mât météorologique - Source : EREA Ingénierie

5.4.2 Impacts

➤ Estimation des émergences

Configuration Vestas : Un plan de fonctionnement optimisé est à prévoir pour la période diurne et nocturne dans le but de respecter les seuils réglementaires.

Configuration Siemens-Gamesa : Un plan de fonctionnement optimisé est à prévoir pour la période diurne et nocturne dans le but de respecter les seuils réglementaires.

Configuration Enercon : Un plan de fonctionnement optimisé est à prévoir pour la période nocturne dans le but de respecter les seuils réglementaires.

➤ **Tonalité marquée**

Les données des émissions des éoliennes ne font apparaître aucune tonalité marquée au droit des zones à émergences réglementées les plus exposées.

Les mesures de réception qui seront réalisées après la mise en service du parc permettront de valider le respect de cette partie de la réglementation.

Les opérations de maintenance devront permettre de prévenir des risques d'apparitions de tonalité marquée, notamment par le contrôle des pales.

5.4.3 Conclusion

Les niveaux sonores mesurés *in situ* sont variables d'une journée à l'autre, mais d'une manière générale les niveaux observés de jour comme de nuit sont caractéristiques d'un environnement rural quelques fois impacté par les routes départementales. **Ces niveaux varient globalement entre 24 et 46 dB(A) selon les classes de vent (entre 3 et 10 m/s) et les périodes (jour et nuit) considérées.**

Les émergences globales au droit des habitations sont calculées à partir de la contribution des éoliennes (pour des vitesses de vent allant de 3 à 10 m/s) et du bruit existant déterminé à partir des mesures *in situ* (selon les analyses L50 / vitesse du vent).

Plusieurs configurations de modèles ont été étudiés lors de l'analyse prévisionnelle (Vestas, Enercon et Siemens Gamesa).

Les analyses prévisionnelles, avant mise en place d'un plan de fonctionnement optimisé, permettent d'observer un risque de dépassement des seuils réglementaires en période de jour (7h-22h) et de nuit (22h-7h) pour une direction de vent nord-est et sud-ouest, au droit de certaines habitations riveraines aux projets.

Par conséquent, des mesures de réduction d'impact acoustique sont proposées avec la mise en place d'un plan de fonctionnement optimisé. Il s'agit de brider une ou plusieurs éoliennes selon les différentes vitesses de vent standardisées en période de jour et de nuit et pour une direction de vent nord-est et sud-ouest. En appliquant ce plan de fonctionnement optimisé, les seuils réglementaires sont respectés au droit de toute zone à émergence réglementée à proximité des projets.

Il n'apparaît pas de tonalité marquée au droit des habitations riveraines des projets pour le type de machine utilisé pour les projets de Corbillon Ouest et Est.

Les projets connus les plus proches de ceux de Corbillon Ouest et Est sont ceux de la ferme éolienne de Cornouillet et le Routis qui est situé à environ 2,4 km. Les effets cumulés acoustiques avec ces projets sont faibles.

Suite à la mise en service des parcs éoliens et afin de vérifier la conformité et le plan de gestion du fonctionnement des éoliennes, **le maître d'ouvrage réalisera un contrôle acoustique dans les 6 mois.**

5.5 Paysage

5.5.1 Etat actuel

Le site des deux projets éoliens est situé dans l'Amiénois, à proximité du Plateau Picard dans l'Oise. L'Amiénois est un vaste ensemble de paysages situé au coeur de la région picarde historique, et organisé autour de la ville patrimoniale d'Amiens. À la différence des autres secteurs de plateaux de Picardie, comme le Santerre ou le Plateau Picard, l'Amiénois offre des espaces tabulaires ouverts mais aux horizons toujours limités par des lisières boisées. Depuis une bonne quinzaine d'années, la périurbanisation s'y est largement diffusée depuis la ville-capitale picarde. L'organisation gallo-romaine du territoire s'y lit encore de nos jours, par la répartition des villages de plateau, souvent liés à une villa, et de longues portions de routes rectilignes.

Limite septentrionale de l'Amiénois, la Somme, vaste vallée historique accompagnée d'un système complexe d'étangs et de bras d'eau, impose sa forte présence juste au-delà de la limite nord du périmètre d'étude. Amiens est implantée dans la vaste cuvette qu'est venu y former le fleuve. De ce fait, Amiens est une "ville-paysage" qui peut se contempler depuis ses abords plus élevés.

Sur le Plateau Picard, les grandes cultures sont favorisées, profitant au développement d'une économie agro-industrielle. Le patrimoine agricole présent témoigne de la prédominance de l'activité agricole sur cette partie du territoire. La présence de bocage est visible à l'ouest, mais a tendance à se raréfier. Les évolutions constatées se prêtent en effet à une augmentation de la taille du parcellaire et à une diminution de la taille des boisements ainsi qu'à une disparition des prés autour des villages.

Sur le Plateau Picard comme en Amiénois, les villages de plateaux s'offrent au regard comme des îlots végétaux au milieu des espaces ouverts et cultivés de l'openfield, car ceinturés par une auréole arborée. Cependant, les effets de la périurbanisation, associés à la pression de l'agriculture intensive sur les anciennes auréoles bocagères, viennent modifier cette lecture. Ainsi, les auréoles bocagères sont "percées" par le développement des zones pavillonnaires. En limite orientale du territoire d'étude, dans l'Amiénois, les villages ont perdu leurs ceintures de prairies. En allant vers l'ouest du territoire d'étude, il s'opère un gradient où les ceintures bocagères des villages de plateau deviennent plus présentes. C'est l'influence normande qui commence à se faire sentir à l'approche du Petit Caux.

À proximité du site des projets se trouve la vallée de la Selle, et ses affluents. Elles convergent ensuite vers leur confluence amiénoise avec le fleuve Somme. C'est sur ce territoire vallonné que se concentre la majorité du patrimoine, entourée de nombreux boisements, eux aussi caractéristiques de ce paysage de vallée. Les activités liées au tourisme y sont aussi très présentes, telles que les activités pédestres. Les routes de Grande Randonnée (GR) longent les vallées et certains permettent aussi de traverser le plateau au sud du territoire, tel que le GR125 aussi nommé la Coulée Verte.

Du point de vue des représentations et du tourisme, le département de la Somme est très fortement bipolarisé entre Amiens et sa cathédrale, et la côte picarde avec la Baie de Somme. Le territoire ici considéré souffre d'un déficit de représentation et s'avère peu fréquenté par le tourisme.

Les éoliennes des projets seront probablement toujours visibles, quel que soit leurs positions, depuis les villages proches de Sentelie et Brassy. Pour les autres villages, les intervisibilités sont moins probables, voire impossibles, surtout à Dargies et Frémontiers. Des covisibilités sont en revanche assurées pour Frémontiers depuis le versant nord de la vallée des Évoissons.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Types d'enjeux	Nature de l'enjeux	Niveau de l'enjeu	Recommandations
ENJEUX PAYSAGERS			
Vallées des Évoissons et des Parquets	<ul style="list-style-type: none"> . La vallée des Évoissons est très sensible car elle est proche du site des projets éoliens (une centaine de mètres au nord et à l'ouest). C'est une vallée encaissée et assez étroite à l'ouest du site. Au nord, la vallée s'élargit fortement. . La vallée des Parquets est à l'est du site des projets, mais c'est une vallée plus encaissée et étroite. . Pour ces deux vallées, les risques d'effet de surplomb sont importants, d'autant plus qu'elles abritent un nombre assez significatif de villages et de monuments historiques. 	Très significatif	<ul style="list-style-type: none"> . Rechercher le retrait maximum au fond de vallée. . Raisonner la dimension et l'orientation de l'implantation pour limiter au mieux les visibilitées. . Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
Vallée de la Selle	<ul style="list-style-type: none"> . La vallée est assez éloignée du site des projets éoliens (9km environ), ce qui rend les effets de surplomb impossibles. Toutefois, des vues depuis le fond de la vallée sont possibles, surtout vers Conty et Lœuilly, car l'axe visuel de la vallée donne vers le site des projets. 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> . Étudier la visibilité par des photomontages depuis le fond de vallée et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV)
Plateau Picard	<ul style="list-style-type: none"> . Le site des projets se trouve sur le plateau Picard, à la limite entre vallée et plateau. Les vues depuis le plateau sont évidentes mais les portions de plateau sont rares car les vallées sont proches. Des vues de plateau à plateau sont très probables depuis les plateaux au nord des Évoissons. . Plusieurs petits vallons secs entaillent le plateau Picard, une attention particulière devra être apportée à ceux-ci pour éviter des rapports d'échelle défavorables à ce paysage sensible. 	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> . Rechercher une forme d'implantation lisible et cohérente. . Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).
ENJEUX LOCAUX			
Bergicourt, Brassy, Conty, Famechon, Frémontiers, Guizancourt, Sentelie et Velennes	<ul style="list-style-type: none"> . Ces villages sont les plus sensibles aux projets de Corbillon Est et Ouest pour différentes raisons. . Brassy et Sentelie sont implantés sur le plateau où repose le site des projets. Ils sont en relation visuelle directe avec les projets. Des intervisibilités depuis le centre sont possibles, et des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces deux villages sont certaines. Les rapports d'échelle pourront être défavorables au bâti. . Les autres villages sont implantés dans le fond de la vallée des Évoissons. Des intervisibilités depuis les centres de ces villages sont très peu probables, et si c'est le cas, les éoliennes seront très discrètes. En revanche, des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces villages sont certaines, surtout depuis les versants opposés aux projets. Des rapports d'échelle pourraient être défavorables au bâti depuis les versants opposés de la vallée des Évoissons. . Conty est plus éloignée du site que les autres villes, mais du fait de son importance et de la route très fréquentée qui la traverse (D 920), l'enjeu reste très important. Surtout, une visibilité des projets depuis l'entrée est, le long de la D 920 est possible. 	Très significatif	<ul style="list-style-type: none"> . Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilitées et covisibilités avec ces villages particulièrement sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes comme le centre des villages de plateaux ou les vues en covisibilité avec les villages de vallée.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Types d'enjeux	Nature de l'enjeux	Niveau de l'enjeu	Recommandations
Belleuse, Contre, Courcelles-sous-Thoix, Dargies, Éplessier, Fleury, Lahaye-Saint-Romain et Offoy	<p>. Ces villages sont moins sensibles aux projets de Corbillon Est et Ouest car ils sont plus éloignés ou ont une implantation différente des villages cités ci-dessus.</p> <p>. Belleuse, Dargies, Éplessier, Lahaye-Saint-Romain et Offoy sont des villages de plateaux, mais plus éloignés du site des projets que Brassy et Sentelie. Des intervisibilités depuis les centres sont très peu probables, mais des covisibilités avec la silhouette urbaine de ces villages sont certaines. Toutefois, les rapports d'échelle devraient être favorables au bâti en raison de cet éloignement au site des projets.</p> <p>. Contre, Courcelles-sous-Thoix et Fleury sont des villages de vallées. Ils sont plus éloignés du site des projets que les villages de vallées cités plus-haut. Les visibilités vers le projet restent possibles, mais les rapports d'échelle devraient être favorables en raison de relief plus importants autour de ces villages.</p>	Modéré	<p>. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec la plupart de ces villages sensibles. Ces photomontages seront pris depuis les vues les plus potentiellement impactantes, donc plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces villages.</p>
Beaudéduit, Blangy-sous-Poix, Croixrault, Daméraucourt, Équennes, Grandvilliers, Lavacquerie, Namps-au-Mont, Namps-au-Val, Poix-de-Picardie, Sommereux et Thoix	<p>. Ces villages sont peu sensibles aux projets car ils sont plus éloignés du site des projets, ou implantés dans des vallées plus encaissées, comme Thoix dans la vallée des Parquets.</p>	Faible	<p>. Quelques points de vue, depuis une partie de ces villages, devront confirmer le peu de visibilité depuis les sorties de ces villages.</p>
ENJEUX PATRIMONIAUX			
Chapelle de Sentelie	<p>. C'est le monument historique le plus sensible par sa proximité avec les projets et son implantation en plein champ.</p>	Signifiant	<p>. Visualiser ces perceptions au moyen d'un photomontage en inter-visibilité.</p>
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	<p>. Le périmètre d'étude immédiat comprend quatre autres monuments historiques. Des intervisibilités semblent très peu probables entre le moulin à eau, l'église de Frémontiers et les projets éoliens. Une covisibilité est probable pour l'église depuis le nord du village. Les deux autres monuments historiques (croix de Thoix et église de Blangy-sous-Poix) semblent peu sensibles aux projets.</p> <p>. Le périmètre rapproché comprend de nombreux monuments historiques, mais leur éloignement au site des projets n'en fait un enjeu majeur.</p> <p>. Enfin, des éléments patrimoniaux protégés ont révélé une sensibilité aux projets, au moins un photomontage devra y être réalisé.</p>	Modéré	<p>. Visualiser ces perceptions au moyen de quelques photomontages représentatifs et d'une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</p> <p>. Réaliser un photomontage depuis les monuments éloignés les plus sensibles aux projets.</p>
SPR et église de Conty	<p>. Conty est une ville patrimoniale importante. C'est un Secteur Patrimonial Remarquable (SPR). Cet ensemble est un enjeu patrimonial important car il est à seulement 7 km des projets et que sa position en fond de vallée de la Serre renforce cette sensibilité. Des vues depuis le centre-ville sont peu probables, mais des vues des projets en entrée et sortie de ville sont très probables.</p>	Très signifiant	<p>. Étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).</p>

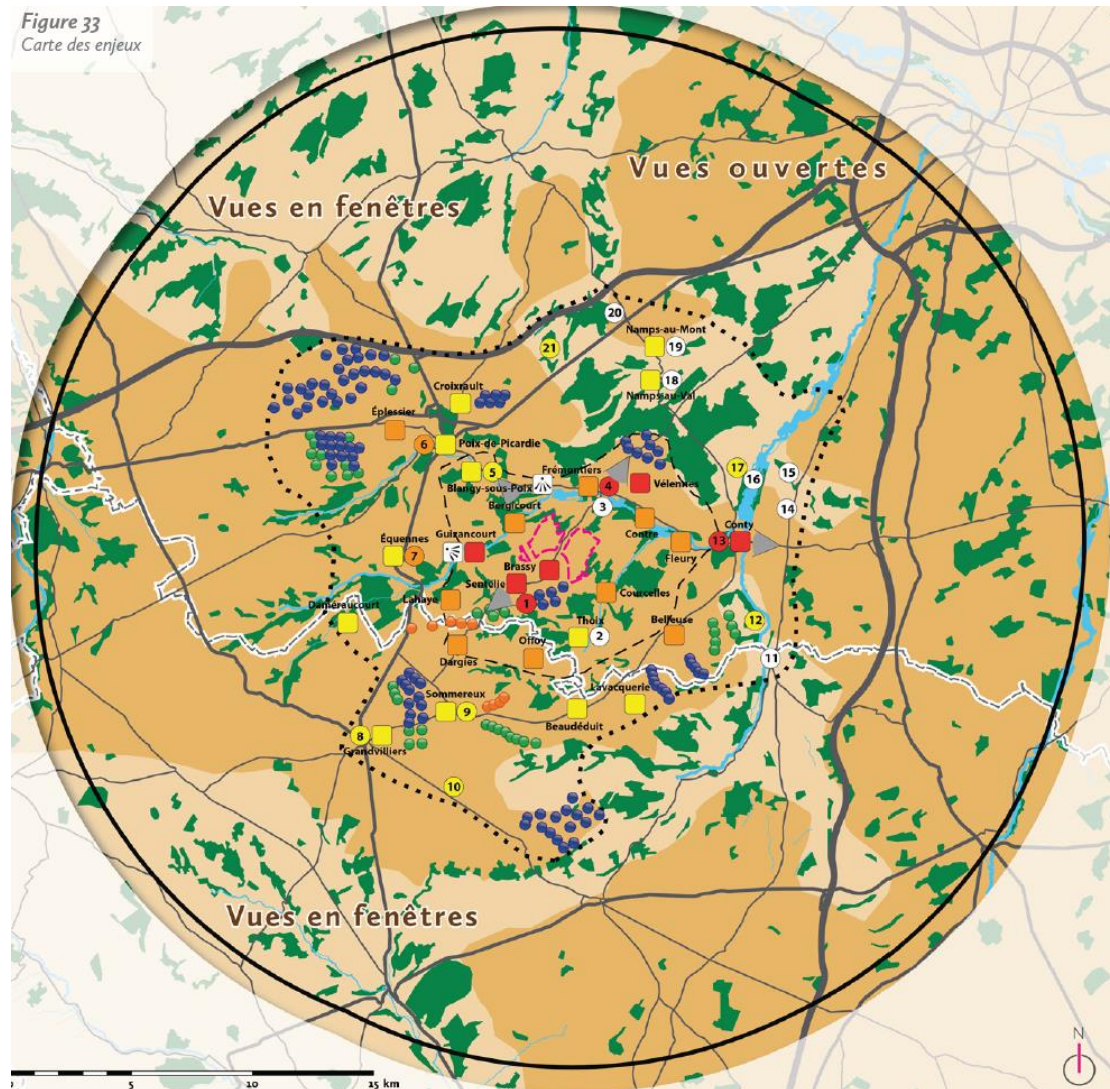
Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Types d'enjeux	Nature de l'enjeux	Niveau de l'enjeu	Recommandations
ENJEUX LIÉS AUX IMPACTS CUMULÉS			
<i>Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude</i>	<i>. Le périmètre d'étude présente un développement éolien assez significatif. L'insertion des projets éoliens avec les autres projets construits ou accordés devra faire l'objet d'une attention particulière.</i>	<i>Faible</i>	<i>. Rechercher une géométrie d'implantation permettant de mettre les projets en cohérence géométrique avec les autres parcs et projets.</i>

Tableau 19 : Principales sensibilités - Source : Matutina Paysage & Energies

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Figure 33
Carte des enjeux



- Site des deux projets éoliens
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Périmètre d'étude rapproché (de 8 à 14 km)
- Périmètre d'étude immédiat (de 3 à 7 km)
- Limites départementales

SYSTÈMES DE VISIBILITÉS

- Vues ouvertes
- Vues en fenêtres

SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en cours d'instruction avec avis d'AE

Village proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible

Patrimoine proche :

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu nul

Liste du patrimoine concerné :

- 1 : chapelle ISMH de Sentelie
- 2 : calvaire CMH de Thoix
- 3 : moulin ISMH de Frémontiers
- 4 : église CMH de Blangy-sous-Poix
- 5 : église CMH de Poix-de-Picardie
- 6 : église ISMH d'Équennes
- 7 : église ISMH de Grandvilliers
- 8 : église CMH de Sommereux
- 9 : église CMH du Hamel
- 10 : Maison ISMH de Croissy-sur-Celle
- 11 : Château ISMH de Monsures
- 12 : Église CMH de Conty
- 13 : Château ISMH de Tilloy-lès-Conty
- 14 : Château ISMH de Lœuilly
- 15 : Château CMH de Conty
- 16 : Église CMH de Wailly
- 17 : Église CMH de Namps-au-Val
- 18 : Château ISMH de Quevauvillers
- 19 : Château ISMH de Courcelles
- 20 : Château ISMH de Courcelles
- 21 : Château CMH de Courcelles

Panorama mentionné dans l'atlas des paysages

Axe de visibilité depuis une route importante

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES

- Réseau hydrographique
- Boisements
- Autoroute
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire

Carte 16 : Carte des enjeux – Source : Matutina Paysage & Energies

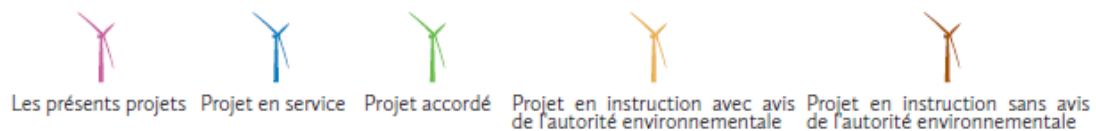
5.5.2 Etude des incidences paysagères et patrimoniales

Au travers d'une étude bibliographique, de sorties terrains et de la réalisation de photomontages, l'impact paysager des projets a été évalué. Au total ce sont 50 photomontages qui ont été réalisés. Quelques-uns sont présentés ci-après.

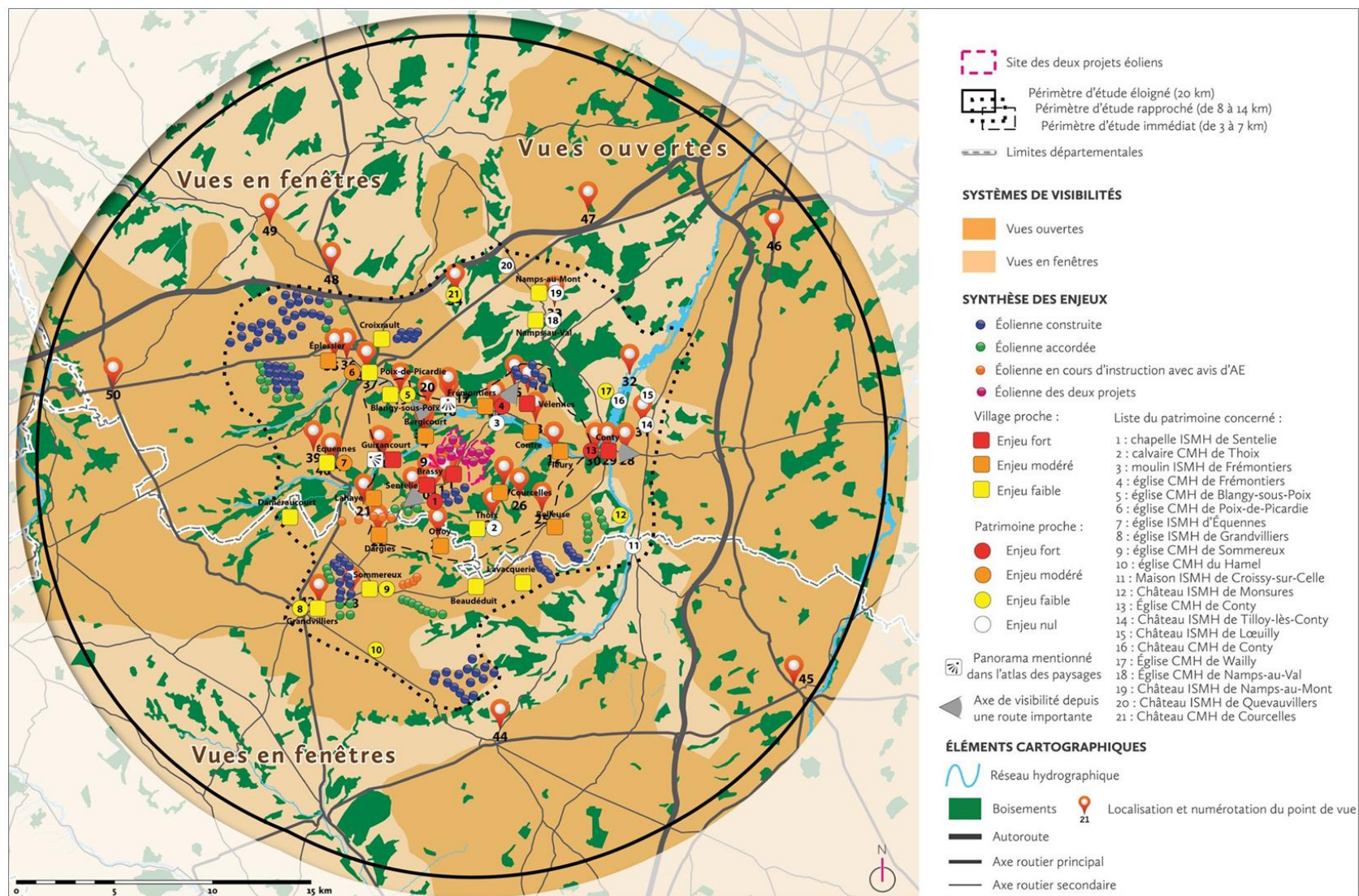
Suite à la demande de compléments, l'autorité environnementale et la DDT de la Somme ont apporté plusieurs remarques concernant les points de vue. Une évaluation de la sensibilité des éléments patrimoniaux protégés a dû être ajoutée et des photomontages pour les éléments les plus sensibles ont été ajoutés.

Des vues à feuilles tombées ont également été demandées. Cette demande a été traitée à part afin de ne pas surcharger les cartes de points de vue.

Ci-dessous la légende des photomontages :



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Carte 17 : Carte des enjeux et des points de vue – Source : Matutina Paysage & Energies

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°2 : vue vers le nord-ouest

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
18/09/2019	50 mm	N 49°43'48,9"	E 02°02'38,7"	180 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E3 : 0,9 km	E5 : 1,7 km	2	BRASSY - Centre du village	

Commentaires

L'observateur se situe cette fois à l'intérieur du village de Brassy. Sans véritable centre-bourg, le village possède toutefois deux rues principales. L'observateur se trouve sur l'une d'entre elle. Les vues sont refermées par la végétation et le bâti du village.

L'éolienne E1 est visible par son rotor. Les quatre autres éoliennes du projet de Corbillon Ouest sont masquées par la végétation et le bâti. L'éolienne E1 apparaît avec une hauteur visuelle importante, dans des rapports d'échelle en situation d'équilibre avec le bâti. La totalité des éoliennes des deux projets n'est pas visible dans un seul champ visuel de 120°. Seule l'éolienne E6, du projet éolien de Corbillon Est est visible à droite de l'image, entre deux pavillons. C'est pour cela que ce point de vue a été divisé en deux. Il s'agit ici de la première partie du point de vue.

Le projet éolien de Corbillon Ouest a une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue. L'incidence visuelle du projet de Corbillon Est sera définie depuis la seconde partie de ce point de vue dans les pages suivantes.

■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



matina
Paysage & Energies

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°2 : vue vers le nord-ouest à feuilles tombées

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
28/02/2022	50 mm	N 49°43'48,9"	E 02°02'38,7"	180 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E3 : 0,9 km	E5 : 1,7 km	2	BRASSY - Centre du village	

Commentaires

L'observateur se situe au même emplacement que précédemment, à l'intérieur du village de Brassy. Sans véritable centre-bourg, le village possède toutefois deux rues principales. L'observateur se trouve sur l'une d'entre elle. Les vues sont refermées par la végétation et le bâti du village.

Avec cette vue à feuilles tombées, les éoliennes E1 et E2 sont un peu plus prégnantes visuellement. Les autres éoliennes restent masquées par les habitations du village. Les incidences visuelles sont identiques à la vue initiale.

Le projet éolien de Corbillon Ouest a une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue. L'incidence visuelle du projet de Corbillon Est sera définie depuis la seconde partie de ce point de vue dans les pages suivantes.



■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



©An Avel Energy 2022

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Payage & Energies

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°3B

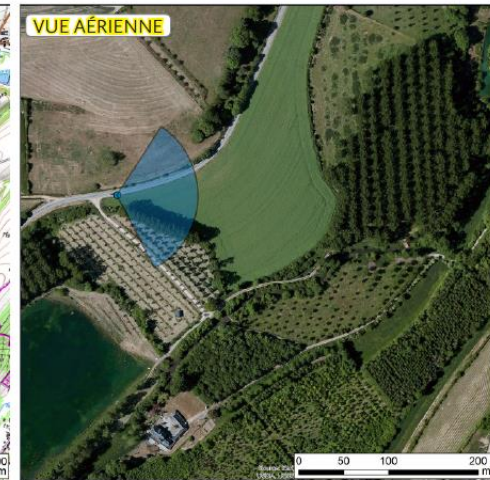
Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
28/02/2022	50 mm	N 49°44'36,0"	E 02°00'52,0"	117 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E2 : 1,5 km	E12 : 3,9 km	6	BERGICOURT - Entrée ouest par la D 94	

Commentaires

L'observateur se situe ici en dehors du village de Bergicourt, en entrée ouest sur la D 94. Ce point de vue a été ajouté pour répondre à la demande de compléments dans le but de présenter des photomontages placés en dehors des villages et d'ajouter les vues depuis la vallée des Évoissons. Ils complètent les vues depuis les centres de ces villages. L'observateur se trouve dans le paysage emblématique de la vallée des Évoissons.

L'observateur se trouve sur la D 94, dans le fond de la vallée des Évoissons, entre les villages de Guizancourt et Bergicourt. Les vues sont bornées par le versant est de la vallée des Évoissons qui est boisé. Les cinq éoliennes du projet de Corbillon Ouest sont visibles depuis ce point de vue ainsi que l'éolienne E6 du projet de Corbillon Est. Cette dernière éolienne est toutefois très peu prégnante. Les autres éoliennes sont plus visibles. L'éolienne E2 fait apparaître son rotor en entier tandis que les autres voient leurs pales partiellement masquées par la végétation. Les rapports d'échelle sont favorables à la vallée. Le projet de Corbillon Est a une incidence visuelle que l'on peut considérer comme nulle depuis ce point de vue. Le projet de Corbillon Ouest a une incidence visuelle modérée depuis ce point de vue.

■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°

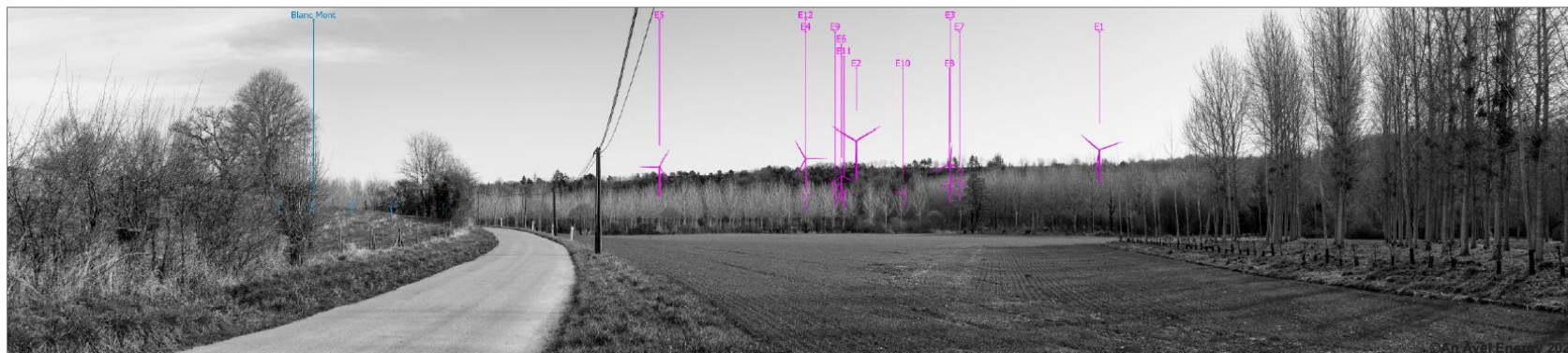


Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



DE 10 2019-03 0000 0000 0000
Paysage & Energies

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°11

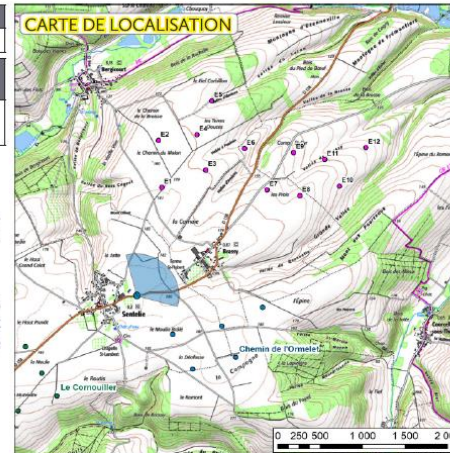
Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
18/09/2019	50 mm	N 49°43'30,5"	E 02°01'54,9"	182 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 1,3 km	E12 : 3,2 km	12	SENTELIE - Sortie est par la D 138	

Commentaires

L'observateur se situe désormais en sortie est de Sentelie, le long de la D 138, en direction de Brassy. Le paysage est plutôt ouvert, avec les cultures en openfield qui occupent le plateau autour de Sentelie. Seul un léger bombement du relief à gauche de la route limite les vues vers l'horizon.

Les éoliennes du projet de Corbillon Ouest sont visibles presque entièrement depuis ce point de vue, tout comme l'éolienne E6 du projet de Corbillon Est. Le reste des machines du projet de Corbillon Est sont visibles mais fortement filtrées par la végétation. Seuls des bouts de pales sont visibles depuis ce point de vue.

Les deux projets ont une incidence visuelle faible depuis ce point de vue.



■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations



Paysage & Énergies

Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°11 à feuilles tombées

Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
28/02/2022	50 mm	N 49°43'30,5"	E 02°01'54,9"	182 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 1,3 km	E12 : 3,2 km	12	SENTELIE - Sortie est par la D 138	

Commentaires

L'observateur se situe au même emplacement que précédemment, en sortie est de Sentelie, le long de la D 138, en direction de Brassy.

La vue à feuilles tombées ne modifie pas la vue initiale puisque les six éoliennes du projet de Corbillon Ouest, à gauche, sont visibles de la même manière. Les éoliennes du projet de Corbillon Est, visibles à droite, sont elles un peu plus apparentes à travers les arbres, sans pour autant modifier les incidences visuelles déjà observées. Elles restent filtrées par la végétation malgré cette vue à feuilles tombées.

Les deux projets de Corbillon Est et Ouest ont une incidence visuelle faible depuis ce point de vue.



■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 320°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

IN DE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Paysage & Energies



Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

► Point de vue n°42

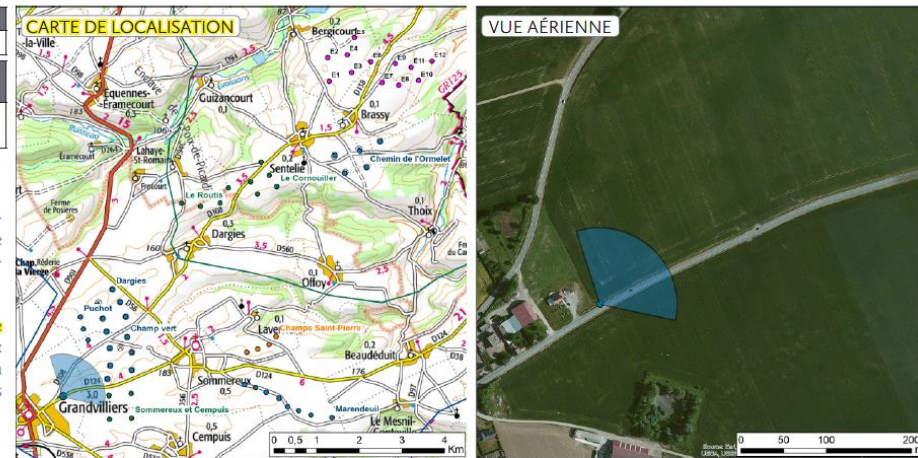
Date de prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Latitude	Longitude	Altitude (NGF)
18/09/2019	50 mm	N 49°40'10,8"	E 01°57'02,2"	190 m
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes des projets visibles	Lieu	
E1 : 9,6 km	E12 : 11,6 km	12	GRANDVILLIERS - Sortie nord-est par la D 124	

Commentaires

L'observateur se situe en sortie nord-est de Grandvilliers, le long de la D 124, en direction de Sommereux. Le paysage est caractéristique du plateau Picard avec une ouverture visuelle très importante, liée au plateau agricole d'aspect tabulaire, occupé par de vastes cultures en openfield, marquées par l'absence de végétation.

De très nombreuses éoliennes sont visibles, surtout au premier-plan. **Il s'agit des parcs construits de Dargies, Champ Vert et Puchot et du projet accordé de Sommereux et Cempuis.** Les éoliennes des deux projets sont visibles en arrière-plan de ces nombreuses éoliennes, et également du projet accordé du Cornouiller. Elles forment une ligne régulière très lisible, et viennent densifier le contexte éolien sans réduire d'espaces de respiration visuelle.

Les deux projets ont une incidence visuelle faible depuis ce point de vue.



■ État initial plein cadre - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°

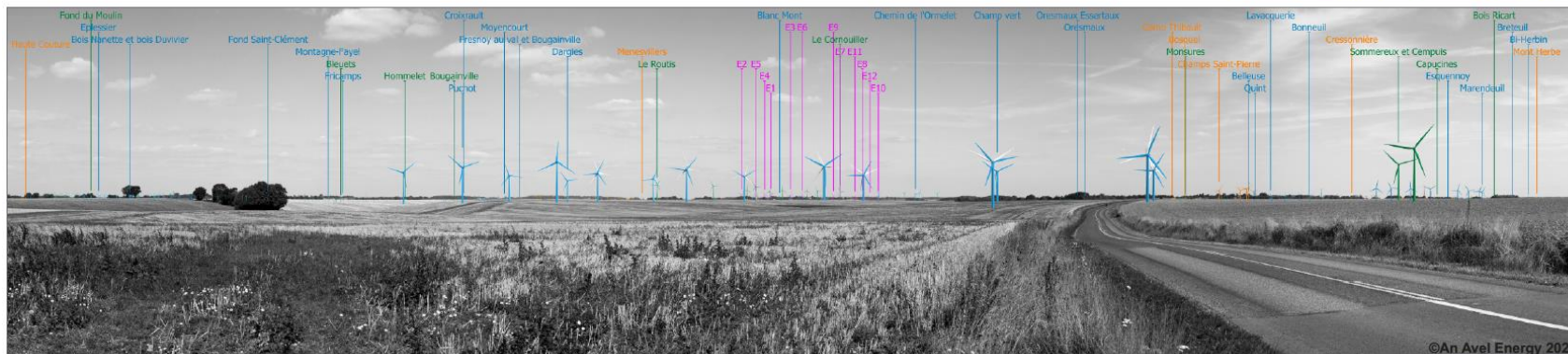


Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Paysage & Energies



Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



©An Avel Energy 2022

Photomontage - Champ visuel global horizontal du cadre : 120°



©An Avel Energy 2022

5.5.3 Etude d'encerclement théorique

La note de méthode initiale a été rédigée par la DREAL Centre-Val de Loire, publiée au 31/01/2014, et reste la référence pour définir la méthodologie de travail et de calcul des indices de saturation.

En juillet 2019, la DREAL des Hauts-de-France publiait une mise à jour de la note, en introduisant notamment la comparaison entre le diagramme théorique et la réalité visuelle, sur la base de photomontages à 360° depuis des points de vue fréquentés des établissements humains. Puis, en février 2021, cette même DREAL est venue apporter de nouvelles précisions méthodologiques. C'est sur ces dernières que nous avons basé la présente étude d'encerclement.

Les "seuils d'alerte" définis par le document méthodologique de la DREAL Hauts-de-France sont dépassés pour les trois critères (indice de densité, cumul angulaire et espace de respiration visuelle) pour l'ensemble des lieux de vie. Seul le cumul angulaire pour le village de Contre n'atteint pas le seuil d'alerte.

Il existe donc un risque d'effet d'encerclement, selon la méthode DREAL Hauts-de-France, sur l'ensemble des dix-sept lieux de vie. Ce risque d'encerclement n'est pas lié aux projets de Corbillon Est et Ouest car le territoire connaît déjà actuellement un risque de saturation visuelle puisqu'au moins un critère important (cumul angulaire ou espace de respiration visuelle) est atteint pour chaque lieu de vie.

En ce qui concerne l'encerclement, la méthode de calcul reste trop théorique pour en tirer des conclusions définitives à partir d'une étude sur 360°.

La réalité sensible de terrain n'est pas représentée par cette méthode.

Il est peu aisé de formuler des constats affirmatifs à partir d'une étude cartographique. De plus, les sensations d'encerclement dépendent des ressentis individuels. La question est donc au-delà de celle du paysage et concerne l'acceptation sociale de telles installations.

Afin de contextualiser cette étude d'encerclement théorique, les pages suivantes sont consacrées à une étude d'encerclement réel. La méthode est simple, un point de vue est pris depuis un village (entrée, sortie ou centre). Depuis ce point de vue, on repère les éoliennes qui sont réellement visibles et celles qui sont masquées.

En comparant les résultats de l'étude d'encerclement théorique aux éoliennes réellement visibles sur les photomontages à 360°, on supprime les éoliennes invisibles (qu'on marque en rouge) et on laisse les éoliennes visibles sur le nouveau diagramme. Cela permet d'obtenir des indices beaucoup plus réalistes qu'une étude théorique, qui repose sur une vue théorique à 360° depuis un point donné, ce qui n'est jamais le cas en raison des filtres visuels nombreux autour d'un village (végétation, bâti et relief).

5.5.4 Etude d'encerclement réel

Pour réaliser cette étude d'encerclement réel, il fallait réaliser des points de vue à 360° et les simuler en photomontages, afin de pouvoir faire la comparaison avec l'étude d'encerclement théorique.

Ces panoramiques complets à 360° ont été réalisés par nos soins, grâce à un appareil photo monté sur pied. Chaque village étudié dans l'étude d'encerclement théorique, et dont le risque d'encerclement est avéré selon les critères d'évaluation, a bénéficié de deux à trois points de vue panoramique depuis un point de vue en entrée, au centre ou en sortie.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Il y a donc un total de 39 points de vue panoramiques qui se répartissent tout autour du site des projets.

Les dix-sept lieux de vie pris en compte pour l'étude d'encerclement théorique ont un risque d'encerclement selon la méthode utilisée précédemment. Afin de vérifier si ce risque est réel ou non, les dix-sept lieux de vie ont fait l'objet de deux à trois points de vue.

L'étude d'encerclement réel montre une situation bien différente. En effet, deux à trois points de vue par village ont été réalisés, à chaque fois avec un point de vue dégagé, en entrée/ sortie, et parfois avec un point plus refermé, depuis le centre des villages, qui sont des lieux de vies importants.

Pour les villages de Blangy-sous-Poix, Courcelles-sous-Thoix, Fleury et Thoix, les seuils d'alertes pour le cumul angulaire et le plus grand espace de respiration ne sont plus atteints depuis l'ensemble des points de vue étudiés. Alors que l'étude d'encerclement théorique concluait à un risque important d'effet d'encerclement pour l'ensemble des dix-sept lieux de vie, l'étude d'encerclement réel conclut à une absence de risque d'effet d'encerclement depuis ces quatre villages. Cela s'explique surtout par leur implantation en fond de vallée, ce qui limite fortement les vues sur le contexte éolien alentour. Il reste donc treize lieux de vie qui ont au moins un PDV pour lesquels les seuils liés à un risque d'encerclement sont dépassés.

À Belleuse, les deux points de vue confirment le risque d'encerclement (PDV 1 et 2). Avec une approche plus sensible et paysagère, ce risque d'encerclement ne nous paraît pas avéré. Il existe un contexte éolien dense mais les éoliennes sont éloignées de ces deux PDV et ont donc une faible prégnance visuelle dans le paysage. Dans les deux cas, les projets de Corbillon Est et Ouest sont très discrets car masqués partiellement par un boisement.

À Bergicourt, les PDV 3 et 4 montrent un risque d'encerclement nul car ils sont situés dans la vallée des Évoissons, comme le village. En revanche, le PDV 5, réalisé depuis le plateau Picard proche du site à 1 km du centre-bourg en contrebas, confirme le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, ce risque d'encerclement se fait sentir, en partie à cause de la proximité au site des projets. Toutefois, les projets de Corbillon Est et Ouest ne créent pas cet effet d'encerclement mais le renforcent.

À Brassy, les trois PDV (8, 9 et 10) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, le PDV 9 depuis le centre ne montre pas une situation d'encerclement. En revanche, les PDV 8 et 10 montrent bien une situation d'encerclement depuis les abords du village. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais ils accentuent cet effet depuis ces deux PDV.

À Contre, les deux PDV en entrée/sortie (11 et 12) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un encerclement ne semble pas avéré depuis ces deux PDV car le contexte éolien alentour est peu prégnant.

À Équennes-Éramecourt, les deux PDV (16 et 17) confirment le risque d'encerclement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un effet d'encerclement se fait sentir depuis ces deux PDV.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Les projets de Corbillon Est et Ouest, à plus de 5 km, prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encercllement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, mais sans réduire le plus grand espace de respiration.

À Famechon, le PDV 19 montre un risque d'encercllement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons. En revanche, le PDV 18, réalisé au nord du village, à 1,5 km du centre, depuis le plateau Picard opposé au site des projets, montre des seuils d'alerte atteints. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'effet d'encercllement ne semble pas avéré car deux grands espaces de respiration visuelle existent de part et d'autre de la route.

À Frémontiers, le PDV 23 montre un risque d'encercllement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons, au centre du village. En revanche, les PDV 22 et 24 montrent un seuil d'alerte atteint pour le plus grand espace de respiration visuelle. Avec une approche plus sensible et paysagère, ces deux PDV ne montrent pas de situations d'encercllement.

À Guizancourt, le PDV 25 montre un risque d'encercllement nul car il est situé dans la vallée des Évoissons, sur les hauteurs du village. Le PDV 26, à 1 km du centre-bourg, confirme le risque d'encercllement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encercllement est présent depuis ce point de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encercllement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

À Lahaye-Saint-Romain, les deux PDV (27 et 28) confirment le risque d'encercllement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encercllement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encercllement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

À Ménesvillers, les deux PDV (29 et 30) confirment le risque d'encercllement. Avec une approche plus sensible et paysagère, un encercllement ne semble pas avéré depuis ces deux PDV.

À Offoy, les deux PDV (31 et 32) confirment le risque d'encercllement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encercllement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encercllement théorique) mais renforcent à peine le cumul angulaire et ne réduisent pas le plus grand espace de respiration en prenant place en densification du parc construit du Chemin de l'Ormelet.

À Sentelie, le PDV 34 montre un risque d'encercllement nul car il est situé dans le centre du village. En revanche, les PDV 33 et 35 confirment le risque d'encercllement, malgré une valeur proche du seuil d'alerte pour le cumul angulaire. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encercllement est présent depuis ces deux points de vue. Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encercllement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire et en réduisant le plus grand espace de respiration.

Enfin, à Velennes, le PDV 39 montre un risque d'encercllement nul. Le PDV 38 confirme lui le risque d'encercllement. Avec une approche plus sensible et paysagère, l'encercllement est présent depuis ce point de vue puisque le seuil d'alerte pour le plus grand espace de respiration visuelle est atteint.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Les projets de Corbillon Est et Ouest prennent place dans un territoire déjà encerclé (voir étude d'encerclement théorique) mais viennent le renforcer en augmentant le cumul angulaire, sans pour autant réduire le plus grand espace de respiration.

5.5.5 Incidence du projet de Corbillon-Est

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence	Échelle globale des niveaux d'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES			
Vallée des Évoissons	Très Signifiante	Les incidences du projet de Corbillon Est sur la vallée des Évoissons sont très significantes. En effet, les vues depuis le versant opposé au site, c'est à dire depuis le versant nord, mettent toutes en évidence une visibilité totale du projet, dans des rapports d'échelle soit en équilibre à la vallée (PDV 14 et 35), soit favorables à la vallée (PDV 17), mais avec une prégnance visuelle forte. Ce sont les éoliennes E 9, E 10, E 11 et E 12 qui sont les plus incidantes depuis les PDV 14 et 35.	Rédhibitoire
	Modérée	Les vues depuis le fond de vallée sont également fréquentes, mais elles restent discrètes, et les rapports d'échelle sont donc favorables au paysage (PDV 3, 5, 12, 13, 19, 30 et 36). Seul le PDV 20 met en évidence un masquage des éoliennes du projet de Corbillon Est.	
Vallées des Parquets	Modérée	Les incidences depuis la vallée des Parquets sont globalement modérées, avec une incidence modérée depuis Courcelles-sous-Thoix (PDV 26) et une incidence faible depuis Thoix (PDV 24).	Très significative
Vallée de la Selle	Modérée	Trois points de vue ont été réalisés depuis la vallée de la Selle. Le PDV 28 montre une incidence visuelle modérée du projet de Corbillon Est sur cette vallée. Le PDV 12 à Fleury montre lui une incidence faible. Elle est nulle depuis le PDV 32 à Louilly.	Signifiante
Plateau Picard	Faible	Les vues depuis le plateau Picard sont nombreuses, et toutes montrent une incidence visuelle nulle (PDV 21, 23, 33, 44, 45, 49 et 50) ou faible (PDV 1, 7, 11, 25, 39, 42, 43, 46 et 48) sur cette unité paysagère, du fait de l'ouverture du paysage, à même d'absorber un objet tel qu'une éolienne. Le projet de Corbillon Est apparaît assez lisible, et toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage.	Modérée
INCIDENCES LOCALES			
Conty et Velennes	Très Signifiante	Depuis ces deux villages, un point de vue montre une incidence très significative du projet de Corbillon Est. Pour Conty, l'incidence est très significative depuis le PDV 28, pris en entrée est le long de la D 920. Le projet de Corbillon Est y apparaît en covisibilité de superposition avec le bâti, en plein axe visuel de la route.	Faible
	Faible	Enfin, à Velennes, le PDV 14 montre une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle défavorables au bâti. Ce sont les éoliennes E 9, E 10, E 11 et E 12 qui ont les incidences les plus importantes.	
Brassy, Sentelle et Frémontiers	Signifiante	Depuis le centre de Conty, le projet n'est pas visible (PDV 29). Il l'est depuis la sortie ouest, mais son incidence reste faible (PDV 30).	Nulle
	Modérée	Deux PDV ont été réalisés à Brassy. Le PDV 1, pris depuis l'entrée sud-ouest, montre une incidence modérée du projet sur le village. En revanche, le PDV 2 montre une incidence significative car quelques éoliennes sont visibles depuis le centre du village, dans des rapports d'échelle en équilibre limite avec le bâti. À Sentelle, les vues depuis le centre (PDV 9 et 10) montrent que le projet de Corbillon Est n'est pas visible. En revanche, il est visible depuis l'entrée sud-ouest, en covisibilité de superposition avec le bâti, dans des rapports d'échelle en équilibre avec ce dernier (PDV 7). L'incidence est significative pour ce PDV. Enfin, depuis la sortie est, l'incidence est faible (PDV 11).	
Contre, Courcelles-sous-Thoix, Éplessier et Famechon	Modérée	À Frémontiers, deux points de vue ont été réalisés. Le PDV du centre ne montre aucune visibilité du projet (PDV 16). L'autre PDV (15), montre une visibilité totale du projet, avec des rapports d'échelle en équilibre limite avec le paysage. Le bâti du village n'est certes pas visible, mais cela reste une route d'entrée nord du village, empruntée par ses habitants.	
Belleuse, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Équennes, Grandvillers, Guizancourt, Fleury, Sommereux et Thoix	Faible	Courcelles-sous-Thoix et Éplessier ont eu un photomontage depuis le centre, respectivement le PDV 27 et 35. Le premier a montré une incidence nulle et le second faible. Depuis les trois points de vue extérieurs aux villages (PDV 15, 26 et 36), le projet de Corbillon Est est visible entièrement, dans des rapports d'échelle favorables au paysage et au bâti. Les éoliennes sont toutefois prégnantes visuellement, ce qui explique cette incidence modérée.	
Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Offroy, Poix-de-Picardie, Namps-au-Val	Nulle	À Famechon, l'incidence du projet est faible depuis le centre (PDV 18) et modérée depuis son entrée nord (PDV 17).	
INCIDENCES PATRIMONIALES			
Chapelle de Sentelle	Modérée	Ces villages ont tous fait l'objet d'au moins un photomontage. Pour chacun, au moins un point de vue montre une incidence faible du projet de Corbillon Est. Souvent, le projet est visible, mais de manière discrète (PDV 3, 5, 12, 19, 24, 30) ou entièrement, mais les rapports d'échelle sont alors favorables au bâti (PDV 25, 42 et 43). Enfin, quelques PDV montrent un masquage total du projet (PDV 4, 6, 20, 40 et 41).	
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	Faible	Ces villages des périmètre immédiat et rapproché ont montré une incidence visuelle nulle du projet de Corbillon Est. Les points de vue ont été pris depuis le centre (PDV 22, 37 et 38), ou une entrée/sortie de village (PDV 21, 23 et 33).	
SPR et église de Conty	Très Signifiante	Le PDV 8 montre une relation d'intervisibilité entre la chapelle et le projet de Corbillon Est. Les éoliennes forment un ensemble lisible, et ont des rapports d'échelle favorables mais leur occupation visuelle à l'horizon est importante.	
	Faible	De nombreux photomontages ont été réalisés pour étudier les visibilités possibles entre le projet de Corbillon Est et les monuments historiques proches. Ils montrent tous une incidence nulle (PDV 16, 29, 31, 33, 34, 37, 38, 40 et 41) sauf le PDV 39 qui montre une incidence faible sur l'église d'Équennes-Éramecourt.	
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS			
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	Il existe une covisibilité de superposition, avec des rapports d'échelle en situation d'équilibre limite avec l'église de Conty depuis la D 920 en entrée est (PDV 28). Ce sont principalement les éoliennes E 6, E 9 et E 12 qui ont les incidences les plus importantes.	
		Il n'existe pas de relation d'intervisibilité entre l'église de Conty et le projet de Corbillon Est (PDV 29). Une vue en sortie ouest montre une incidence faible sur le SPR de Conty (PDV 30).	
		Les éoliennes du projet de Corbillon Est apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 1, 7, 12, 13, 17, 25, 28, 39, 46 et 48), en avant du contexte éolien (PDV 8, 11, 14, 15, 26 et 36), en arrière-plan (PDV 42 et 43) ou bien masquées (PDV 21, 22, 23, 33, 45 et 50). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.	

Le projet éolien de Corbillon-Est se positionne sur un secteur de plateau ouvert qui correspond au plateau Picard. Cette portion de plateau se trouve en rebord des vallées des Évoissons et des Parquets, qui est un des enjeux majeurs du projet. Les incidences visuelles du projet de Corbillon-Est sur cette vallée sont très significantes.

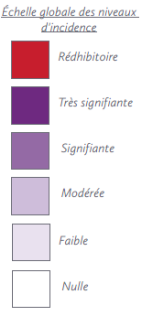
Les incidences visuelles du projet de Corbillon-Est sont également très significantes pour l'église et le SPR de Conty, ainsi que pour plusieurs villages proches. Les éoliennes y apparaissent avec des rapports d'échelle défavorables au paysage ou au bâti.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon Est sont plus faibles au niveau des autres éléments paysagers, patrimoniaux et des villages.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien de Corbillon Est est toujours perçu de manière détachée du reste du contexte éolien, à l'exception du projet de Corbillon Ouest, avec lequel il est étudié conjointement, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

5.5.6 Incidence du projet de Corbillon-Ouest

Types d'incidences	Niveau de l'incidence	Qualifications de l'incidence	Échelle globale des niveaux d'incidence
INCIDENCES PAYSAGÈRES			
Vallée des Évoissons	Très Signifiante	Les incidences du projet de Corbillon Ouest sur la vallée des Évoissons sont très significatives. En effet, les vues depuis le versant opposé au site, c'est à dire depuis le versant nord, mettent toutes en évidence une visibilité totale du projet, mais les rapports d'échelle sont favorables (PDV 14) ou en équilibre (PDV 15) par rapport à la vallée. Le PDV 17 montre une situation où l'éolienne E 5 a des rapports d'échelle défavorables à la vallée, alors que les quatre autres éoliennes du projet sont dans des rapports d'échelle à l'équilibre.	
	Modérée	Les vues depuis le fond de vallée sont également fréquentes, mais elles restent discrètes, et les rapports d'échelle sont donc favorables au paysage (PDV 5, 12, 13, 19 et 36). Seuls les PDV 20 et 30 mettent en évidence un masquage des éoliennes du projet de Corbillon Ouest. En revanche, le PDV 3 montre une incidence significative du projet de Corbillon Ouest depuis le fond de la vallée des Évoissons à Bergicourt.	
Vallée des Parquets	Modérée	Les incidences depuis la vallée des Parquets sont plus faibles, avec une incidence modérée depuis Courcelles-sous-Thoix (PDV 26) et une incidence nulle depuis Thoix (PDV 24).	
Vallée de la Selle	Modérée	Trois points de vue ont été réalisés depuis la vallée de la Selle. Le PDV 28 montre une incidence visuelle modérée du projet de Corbillon Ouest sur cette vallée. Le PDV 12 à Fleury montre lui une incidence faible. Elle est nulle depuis le PDV 32 à Lcaully.	
Plateau Picard	Faible	Les vues depuis le plateau Picard sont nombreuses, et toutes montrent une incidence visuelle nulle (PDV 21, 23, 33, 44, 45, 46, 49 et 50) ou faible (PDV 1, 7, 11, 25, 39, 42, 43 et 48) sur cette unité paysagère, du fait de l'ouverture du paysage, à même d'absorber un objet tel qu'une éolienne. Le projet de Corbillon Ouest apparaît assez lisible, et toujours dans des rapports d'échelle favorables au paysage.	
INCIDENCES LOCALES			
Conty, Famechon et Velennes	Très Signifiante	Depuis ces trois villages, un point de vue montre une incidence très significative du projet de Corbillon Ouest. À Conty, l'incidence est très significative depuis le PDV 28, pris en entrée est le long de la D 920. Le projet de Corbillon Ouest y apparaît en covisibilité de superposition avec le bâti, en plein axe visuel de la route. Ce sont les éoliennes E 4 et E 5 qui ont les incidences les plus fortes. À Famechon, l'incidence du projet est très significative depuis son entrée nord (PDV 17), à cause de l'éolienne E 3 trop prégnante. Enfin, à Velennes, le PDV 14 montre une covisibilité de superposition avec des rapports d'échelle défavorables au bâti.	
	Faible	À Famechon, l'incidence du projet est faible depuis le centre (PDV 18). À Conty, depuis le centre et la sortie ouest, le projet n'est pas visible (PDV 29 et 30).	
Bergicourt, Frémontiers et Sentelle	Signifiante	À Sentelle, une vue depuis le centre (PDV 10) montre que le projet de Corbillon Ouest n'est pas visible. Une seconde vue depuis le centre montre cette fois une incidence modérée (PDV 9). En revanche, il est visible depuis l'entrée sud-ouest, en covisibilité de superposition avec le bâti, dans des rapports d'échelle en équilibre avec ce dernier (PDV 7). L'incidence est significative pour ce PDV. Enfin, depuis la sortie est, l'incidence est faible (PDV 11). À Frémontiers, deux points de vue ont été réalisés. Le PDV du centre ne montre aucune visibilité du projet (PDV 16). L'autre PDV (15), montre une visibilité totale du projet, avec des rapports d'échelle en équilibre avec le paysage. Le bâti du village n'est certes pas visible, mais cela reste une route d'entrée nord du village, empruntée par ses habitants. Enfin, à Bergicourt, le PDV 4 montre une incidence nulle du projet de Corbillon Ouest depuis le centre du village. Le PDV 3, qui est lui pris depuis l'entrée nord du village, montre des éoliennes avec des rapports d'échelle défavorables au bâti.	
Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix et Eplèsier	Modérée	Courcelles-sous-Thoix et Eplèsier ont eu un photomontage depuis le centre, respectivement le PDV 27 et 35. Le premier a montré une incidence nulle et le second faible. Depuis les trois points de vue extérieurs aux villages (PDV 13, 26 et 38), le projet de Corbillon Ouest est visible entièrement, dans des rapports d'échelle favorables au paysage et au bâti. Les éoliennes sont toutefois prégnantes visuellement, et qui explique cette incidence modérée. Deux PDV ont été réalisés à Brassy. Les deux PDV (1 et 2), pris respectivement depuis l'entrée sud-ouest et le centre, montrent une incidence modérée du projet.	
Belleuse, Blangy-sous-Poix, Équennes, Grandvilliers, Guizancourt, Fleury, Poix-de-Picardie et Sommeux	Faible	Ces villages ont tous fait l'objet d'au moins un photomontage. Pour chacun, au moins un point de vue montre une incidence faible du projet de Corbillon Ouest. Souvent, le projet est visible, mais de manière discrète (PDV 5, 6, 12, 19 et 39) ou entièrement, mais les rapports d'échelle sont alors favorables au bâti (PDV 25, 42 et 43). Enfin, quelques PDV montrent un masquage total du projet (PDV 4, 20, 40 et 41).	
Dargies, Lahaye-Saint-Romain, Oiffroy, Namps-au-Viel et Thoix	Nulle	Ces villages des périmètre immédiat et rapproché ont montré une incidence visuelle nulle du projet de Corbillon Ouest. Les points de vue ont été pris depuis le centre (PDV 22), ou une entrée/sortie de village (PDV 21, 23, 24 et 33).	
INCIDENCES PATRIMONIALES			
Chapelle de Sentelle	Modérée	Le PDV 8 montre une relation d'intervisibilité entre la chapelle et le projet de Corbillon Ouest. Les éoliennes forment un ensemble lisible, et ont des rapports d'échelle favorables mais leur occupation visuelle à l'horizon est importante.	
Patrimoine des périmètres immédiat et rapproché	Faible	De nombreux photomontages ont été réalisés pour étudier les visibilités possibles entre le projet de Corbillon Ouest et les monuments historiques proches. Ils montrent tous une incidence nulle (PDV 16, 31, 33, 34, 40 et 41) sauf les PDV 37, 38 et 39 qui montrent une incidence faible sur les églises de Poix-de-Picardie et Équennes-Éramécourt. Il existe une covisibilité de superposition, avec des rapports d'échelle en situation d'équilibre limite avec l'église depuis la D 920 en entrée est de Conty (PDV 28). Ce sont principalement les éoliennes E 4 et E 5 qui ont les incidences les plus importantes.	
SPR et église de Conty	Très Signifiante	Il n'existe pas de relation d'intervisibilité entre l'église de Conty et le projet de Corbillon Ouest (PDV 29). Une vue en sortie ouest montre une incidence nulle sur le SPR de Conty (PDV 30).	
INCIDENCES LIÉES AUX IMPACTS CUMULÉS			
Projets et parcs situés dans le périmètre d'étude	Nulle	Les éoliennes du projet de Corbillon Ouest apparaissent toujours détachées du contexte éolien (PDV 1, 12, 13, 25, 28, 36, 39 et 48), en avant du contexte éolien (PDV 7, 8, 11, 14, 15, 17 et 26), en arrière-plan (PDV 42 et 43) ou bien masquées (PDV 21, 22, 23, 33, 45, 46, 49 et 50). Ainsi, il n'y a aucun effet cumulé gênant avec le contexte éolien existant.	

Le projet éolien de Corbillon-Ouest se positionne sur un secteur de plateau ouvert qui correspond au plateau Picard. Cette portion de plateau se trouve en rebord des vallées des Évoissons et des Parquets, qui est un des enjeux majeurs du projet. Les incidences visuelles du projet de Corbillon-Ouest sur cette vallée sont très significatives.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon-Ouest sont également très significatives pour l'église et le SPR de Conty, ainsi que pour plusieurs villages proches. Les éoliennes y apparaissent avec des rapports d'échelle défavorables au paysage ou au bâti.

Les incidences visuelles du projet de Corbillon-Ouest sont plus faibles au niveau des autres éléments paysagers, patrimoniaux et des villages.

Enfin, concernant les effets cumulés, ils sont nuls car le projet éolien de Corbillon-Ouest est toujours perçu de manière détachée du reste du contexte éolien, à l'exception du projet de Corbillon-Est, avec lequel il est étudié conjointement, empêchant ainsi tout effet de brouillage.

5.5.7 Intégration des éléments connexes et mesures

➤ Réserve de la terre végétale

Lors de la phase des travaux de construction d'un parc éolien, la réalisation des fondations est l'une des plus importantes opérations de travaux de génie civil. Lors de l'ouverture de la fouille, les terrassiers effectuent au préalable un décapage de la terre végétale. Il est nécessaire d'être vigilant sur la destination de celle-ci. La terre végétale est en effet la partie fertile du sol. Nous conseillons de veiller à ce qu'elle soit conservée sur site, réservée de façon bien différenciée et régalée en fin de travaux sur le terrain agricole environnant pour lui restituer sa qualité agronomique.

➤ Intégration des éléments connexes

Situés autour des objets techniques imposants que sont les éoliennes, les postes seront peu visibles, en raison de l'échelle des machines. Il est nécessaire d'en réaliser un traitement sobre, afin de mettre en évidence leur fonctionnalité dans cet environnement à la fois rural et technique. Le choix de traitement du poste de livraison est un bardage bois qui s'intégrera à l'environnement agricole.

➤ Mesures d'accompagnement

Trois mesures d'accompagnement sont prévues pour les projets éoliens de Corbillon-Est et Ouest, pour un budget total de 40 000 € HT.

La première mesure est une bourse aux plantes.

La deuxième mesure est une mesure d'accompagnement qui consiste à ajouter des panneaux explicatifs des parcs éoliens depuis les abords des projets éoliens de Corbillon-Est et Ouest, le long de chemins de promenade. Des tables d'orientation pourront être aménagées afin de sensibiliser les promeneurs au paysage autour d'eux depuis des sentiers de promenade autour du site des deux projets. Cette mesure pourra être réalisées sous réserve de faisabilité technique. Le budget de cette mesure est estimé à 15 000 € HT pour la pose de trois table d'orientation et de l'aménagement autour de ces tables.

Enfin, la troisième mesure consiste en la création d'une haie à Brassy et de la densification d'une haie existante à Brassy également. La création de haie prendrait place en entrée ouest de Brassy, le long de la D 138, au sud de la parcelle de la ferme Saint-Hubert. Elle permettrait ainsi de relier les haies déjà présentes à l'est et à l'ouest de cette parcelle. La densification de haie se ferait depuis la haie visible depuis le PDV 2, et qui correspond à la haie au nord du village. Cette mesure pourra être réalisée sous réserve de faisabilité technique. Le budget de cette mesure est estimé à 10 000€ HT pour la création d'une haie et la densification d'une seconde haie à Brassy.

➤ **Bourse aux plantes**

Cette mesure est un projet végétal collaboratif avec la population des environs des projets, sous réserve de faisabilité locale.

Il s'agit de l'organisation d'une "Bourse aux arbres fruitiers", destinée en priorité aux habitants des communes de Bergicourt, Brassy et Sentelie. Elle pourra être étendue aux autres communes proches si le stock d'arbres n'est pas entièrement utilisé.

Cette action a également pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige.

Cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive pour la biodiversité en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien.

5.6 Compatibilité du parc éolien avec les plans, schémas et programmes urbanistiques et environnementaux

5.6.1 Maîtrise foncière et servitudes

➤ **Documents d'urbanisme**

Les communes de Bergicourt, Brassy et Contre ne disposent pas de document d'urbanisme. C'est donc le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

Deux PLUi sont en cours, celui du Contynois pour Brassy et Contre et celui du Sud-Ouest Amiénois pour Bergicourt. Le PLUi du Contynois a reçu l'avis de la MRAe (Autorité environnementale) le 19/05/2020 mais l'enquête publique n'a pas encore eu lieu.

Les deux projets éoliens sont compatibles avec le RNU.

➤ **Ouvrages et servitudes publiques**

○ **Synthèse**

Organisme consulté	Descriptif de l'organisme	Réponse reçue	Réponse consultation
SDRCAM	<i>Zone aérienne de défense</i>	Oui	Les projets ne font l'objet d'aucune prescription locale selon les principes actuellement appliqués.
DGAC	<i>Direction Général de l'Aviation Civil</i>	Oui	Les AMSR de Lille et Beauvais limitent l'altitude des obstacles à 309,6m NGF.
Météo France	-	Oui	Aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ces projets éoliens au regard des radars météorologiques.
SGAMI	<i>Secrétariat Générale pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur</i>	Oui	Les projets ne sont pas concernés par les servitudes radioélectriques relevant de leur compétence.

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Organisme consulté	Descriptif de l'organisme	Réponse reçue	Réponse consultation
FREE	<i>Réseau télécommunication FREE</i>	Oui	Les projets n'impactent pas le réseau FTTH ni les Faisceaux Hertiens de FREE.
Bouygues Telecom	<i>Réseau télécommunication Bouygues Telecom</i>	Oui	Les projets n'impactent pas le réseau de transmission par faisceaux hertzien de Bouygues Telecom.
SFR	<i>Réseau télécommunication SFR</i>	Oui	Les projets doivent respecter une distance de 100 mètres linéaires de part et d'autre de chaque liaison hertzienne.
Orange	<i>Réseau télécommunication Orange</i>	Oui	Il n'y a pas de faisceau hertzien impacté par les projets.
Conseil Départemental	<i>Service études générales et prospective du Conseil général</i>	Oui	Il n'y a aucun projet routier significatif à proximité des projets. Les accès aux éoliennes depuis les départementales doivent faire l'objet d'une demande préalable.
Conseil Régional	<i>Conseil Régional</i>	Non	Pas de réponse.
RTE	<i>Réseau de Transport Electrique</i>	Oui	Aucune ligne appartenant à RTE ne traverse ou jouxte la zone d'étude des projets.
GRTgaz	<i>Réseau de transport de gaz</i>	Oui	Les projets sont situés en dehors des emprises des ouvrages de GRTgaz.
TRAPIL	<i>Société des transports pétroliers par pipeline</i>	Oui	La TRAPIL n'est pas concernée par les projets du fait de l'éloignement (18 km) vis-à-vis de la canalisation exploitée par la TRAPIL.
DRAC	<i>Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France</i>	Oui	Les projets sont situés aux abords de l'église classée de Frémontiers et le moulin de la même commune. Un périmètre de 500m est proposé.
DIR Nord	<i>Direction Interdépartementale des Routes Nord</i>	Oui	La DIR Nord n'est pas concernée par ces projets.
INAO	<i>Institut national de l'origine et de la qualité</i>	Non	Pas de réponse.
ONF	<i>Office National des Forêts</i>	Oui	Les projets n'impactent pas de terrains relevant du régime forestier.
CNPF	<i>Centre National de la Propriété Forestière HAUTS-DE-France</i>	Oui	Les engagements des propriétaires à gérer durablement leur forêts ne rendent pas incompatibles la construction d'éolienne à proximité voire à l'intérieur des bois.
SDIS	<i>Service Départemental d'Incendie de la Somme et de Secours</i>	Oui	Le SDIS a adressé une copie du courrier à la Direction des Systèmes d'Information et de Communication de Préfecture de la Zone Défense Nord.
UDAP (STAP)	<i>Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine</i>	Oui	Un atlas des patrimoines des immeubles protégés au titre des monuments historiques et des espaces protégés au titre du code du patrimoine a été transmis au porteur de projet.
ARS	<i>Agence Régionale de Santé</i>	Oui	Il n'y a pas de périmètres de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine sur les communes de Bergicourt et Brassy.

Tableau 20 : Bilan des réponses sur les demandes de servitudes – Source : Ventelys Energies Partagées

6 Synthèse des impacts et des mesures

6.1 Synthèse générale des impacts et des mesures

Evaluation de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
------------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Thèmes	Phases	Nature de l'impact	Evaluation d'impact Corbillon-Ouest	Evaluation d'impact Corbillon-Est	Types de mesure	Description des mesures	Impacts résiduels Corbillon-Ouest	Impacts résiduels Corbillon-Est
Climat et qualité de l'air	Toutes phases confondues	Energie non polluante Impact positif lié à l'alternative représentée par rapport aux énergies fossiles Faible impact négatif lié à la phase de construction et de chantier	Positif	Positif	/	/	Positif	Positif
Sol	Travaux	Absence de modification de la topographie			Evitement Réduction	Réduction de l'emprise des travaux et délimitation des emprises du chantier Coordination et pilotage du chantier Gestion des déchets de chantier		
		Absence de modification de la structure profonde du sol						
		Quelques mouvements de terres dont creusement des fondations						
		Légers tassements						
		Effet limité sur l'érosion des sols (voies d'accès) et l'imperméabilisation						
Eau	Travaux	Pas d'intervention dans les cours d'eau voisins ni sur les périmètres de protections de captages d'eau potable			Evitement Réduction	Réduction de l'emprise des travaux et délimitation des emprises du chantier Coordination et pilotage du chantier Gestion des pollutions chroniques et accidentelles Gestion des déchets de chantier		
	Exploitation	Imperméabilisation limitée (faible emprise des chemins)			/	/		
		Perturbation des écoulements et érosion limitées			/	/		
		Site éloigné de captage AEP			/	/		
Risques naturels	Exploitation	Risque sismique très faible et fondations adaptées et conformes aux règles de construction parasismiques			/	/		
		Risque inondation très faible			/	/		
		Risque de décrochement de pale ou de projection de fragments de pales : risques faibles			/	/		
		Risque foudroiement faible et respect de la norme IEC 61400-1			/	/		
		Risque tempête faible			/	/		
		Risque incendie faible			/	/		
		Risque mouvement de terrain faible			/	/		
		Risque de pollution des sols négligeables			/	/		
Risques industriels	Exploitation	Pas d'ICPE ou de sites SEVESO au droit du site			/	Eoliennes éloignées de plus de 300 m de l'ICPE la plus proche		

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Thèmes	Phases	Nature de l'impact	Evaluation d'impact Corbillon-Ouest	Evaluation d'impact Corbillon-Est	Types de mesure	Description des mesures	Impacts résiduels Corbillon-Ouest	Impacts résiduels Corbillon-Est	
Milieu humain	Travaux	Sécurité et salubrité publique - risque sanitaire - gestion des déchets			Evitement Réduction	Coordination et pilotage du chantier Travaux en journée durant les jours ouvrables Gestion des déchets de chantier			
	Exploitation	Economie : création d'emplois, retombées fiscales locales	Positif	Positif	/	Mise en place d'une signalétique (balisage, information sur le balisage et le projet, etc.) en lien avec les spécificités locales	Positif	Positif	
		Activités touristiques : absence d'impacts, zone agricole peu fréquentée			/	/			
		Activités agricoles : perturbation liée à la présence des éoliennes			/	/			
		Document d'urbanisme : RNU Accès au site et voie de communication facilitée Contrainte de hauteur maximale des éoliennes			Evitement Réduction	Prise en compte des différentes servitudes			
Nuisances	Travaux	Vibrations des engins assez faibles et éloignées des zones d'habitation pour avoir un impact limité			/	/			
		Faibles odeurs limitées à l'emprise du chantier (fioul, déchets, matériaux)			/	/			
		Lumières : faible éclairage du chantier (uniquement en cas de nécessité : début et fin de journée, etc.)			/	/			
			Bruit : engins, terrassement, montage des éoliennes => limité à l'emprise du chantier			Evitement Réduction	Cahier des charges pour la tenue du chantier travaux en journée, regroupement des phases bruyantes si possible, équipements homologués		
	Exploitation		Vibrations (rotation des pales) limitées (éloignement des éoliennes et des premières habitations)			Evitement Réduction	Dispositifs techniques de réduction des vibrations dans l'éolienne Maintenance permettant de détecter rapidement tout dysfonctionnement		
			Aucune gêne olfactive			/	/		
			Lumières : balisage lumineux adapté aux périodes jour/nuit peu impactant du fait de l'éloignement des zones d'habitation et des sources lumineuses déjà présentes			Evitement	Balisage conforme aux normes en vigueur Intensité lumineuse plus faible la nuit Couleur rouge la nuit		
			Bruit (infrasons) : puissance insuffisante pour avoir un impact			/	/		
			Bruit (mécanique, aérodynamique) : Faible augmentation des niveaux sonores observés au niveau des premières zones sensibles existantes et futures Impact sonore sur le voisinage présente un faible risque de non-respect des limites réglementaires en période diurne ; en période nocturne, le risque est modéré Les niveaux de bruit calculés sur le périmètre de mesure ne révèlent aucun dépassement des seuils réglementaires Absence de tonalités maquées			Evitement Réduction	Conception : éoliennes conçues pour réduire ce type de bruit (Profil des pales optimisé, conception des composants mécaniques, système de gestion intégrée du bruit...) Plan de fonctionnement optimisé Eoliennes éloignées des premières habitations Contrôle des niveaux et émergences sonores une fois le parc éolien installé et éventuelle prise de mesures supplémentaires au besoin		

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Thèmes	Phases	Nature de l'impact	Evaluation d'impact Corbillon-Ouest	Evaluation d'impact Corbillon-Est	Types de mesure	Description des mesures	Impacts résiduels Corbillon-Ouest	Impacts résiduels Corbillon-Est
Déchets	Construction	Création de déchets inertes, non inertes et éventuellement dangereux			Réduction	Cahier des charges pour la tenue du chantier : - Interdiction de : * brûler les déchets, * abandonner ou enfouir un déchet (même inerte) dans des zones non contrôlées administrativement, * de laisser des déchets spéciaux sur le chantier, de les mettre dans des bennes de chantier non prévues à cet effet * d'abandonner des substances souillées - Sensibilisation/information du personnel - Bennes bien entretenues - Propreté générale du chantier		
	Exploitation	Création de déchets inertes, non inertes et éventuellement dangereux			/	- Sensibilisation du personnel - Traitement des déchets dans des filières adaptées		
Trafic	Construction	Légère augmentation du trafic observé L'accès au site sera réalisé à partir de chemins agricoles déjà existants et à la création de chemins d'accès aux éoliennes			Evitement Réduction	Règles de circulation sur et en dehors du chantier Maintien de la propreté des voies d'accès et des routes extérieures Remise en état des chemins en fin de chantier		
	Exploitation	Véhicules légers (maintenance, études annexes...) : hausse minime du trafic			/	/		
Milieu naturel	Travaux Exploitation	Habitats			Evitement	Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c)		
		Flore			Evitement	Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c) Mesure E02 : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a)		
		Avifaune			Evitement Réduction	Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c) Mesure E02 : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a) Mesure R01 : Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Nuisances liées aux lumières (codes R2.1 k et R2.2 c) Mesure R02 : Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation (code R2.1) Mesure R03 : Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température Mesure R04 : Réduction technique – Absence d'enherbement des plateformes et des aménagements annexes		
		Mammifères terrestres			Evitement	Mesure E03 : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a)		

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Thèmes	Phases	Nature de l'impact	Evaluation d'impact Corbillon-Ouest	Evaluation d'impact Corbillon-Est	Types de mesure	Description des mesures	Impacts résiduels Corbillon-Ouest	Impacts résiduels Corbillon-Est
		Chiroptères			Evitement Réduction	Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c) Mesure E02 : Evitement temporel –Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a) Mesure R01 : Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Nuisances liées aux lumières (codes R2.1 k et R2.2 c) Mesure R02 : Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation (code R2.1) Mesure R03 : Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température Mesure R04 : Réduction technique – Absence d'enherbement des plateformes et des aménagements annexes		
		Amphibiens, reptiles et insectes			Evitement	Mesure E01 : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c) Mesure E02 : Evitement temporel –Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a)		
Paysage et patrimoine - Cf tableau suivant								
Energie	Construction	Consommation de fioul et gazole assez limitée			Réduction	Optimisation des approvisionnements de matériaux et des équipements		
	Exploitation	Production permettant de diversifier le bouquet énergétique	Positif	Positif	/	/	Positif	Positif
Risque sanitaire	Exploitation	Matières, déchets, rejets atmosphériques et aqueux = très faible quantité donc absence de risque			/	/		
		Infrasons, effets stroboscopiques, projection d'ombre = risques considérés comme très faibles			Evitement Réduction	Eoliennes situées à plus de 500 m des habitations Certification européenne de l'éolienne Maintenance régulière de l'éolienne		
		Champs électromagnétiques = risque à surveiller mais acceptable			Evitement Réduction	Eoliennes situées à plus de 500 m des habitations Eloignement des postes électriques des habitations Protection des équipements électriques Certification européenne des éoliennes Contrôle et entretien régulier des éoliennes		
		Bruit : risque de traumatisme sonore lié à l'exposition chronique au bruit en cas de forte augmentation des niveaux sonores. Niveau sonore <u>maximal</u> modélisé en zone habitable de 52 dB(A) (cf. mesures acoustiques), et ce de manière <u>discontinue</u> uniquement lorsque plusieurs conditions sont réunies alors que l'on peut considérer : - qu'il y a nuisance en cas d'exposition <u>continue</u> à partir de 50 dB(A), - qu'il peut y avoir des déficits auditifs au-delà d'une exposition <u>continue</u> à 70 dB(A)			Evitement Réduction	Conception : éoliennes conçues pour réduire ce type de bruit (Profil des pales optimisé, conception des composants mécaniques, système de gestion intégrée du bruit...) Eoliennes éloignées des premières habitations Plan de fonctionnement optimisé Contrôle des niveaux et émergences sonores une fois le parc éolien installé et éventuelle prise de mesures supplémentaires au besoin		
		Impacts identiques à ceux des phases travaux			Evitement	Mesures identiques à celles prévues en phase travaux		

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Thèmes	Phases	Nature de l'impact	Evaluation d'impact Corbillon-Ouest	Evaluation d'impact Corbillon-Est	Types de mesure	Description des mesures	Impacts résiduels Corbillon-Ouest	Impacts résiduels Corbillon-Est
Tous thèmes confondus	Démantèlement				Réduction			
		Remise en état du site			/	/		

Tableau 21 : Synthèse des impacts et mesures - Source : TAUW France

ENJEUX CONSIDÉRÉS	NATURE DE L'INCIDENCE POTENTIELLE	INCIDENCES DE CORBILLON EST AVANT MESURE	INCIDENCES DE CORBILLON OUEST AVANT MESURE	DÉTAIL DES MESURES E : évitement R : réduction A : accompagnement	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR CORBILLON EST	INCIDENCE RÉSIDUELLE POUR CORBILLON OUEST
Paysage	Incidence sur la vallée des Évoissons	Très significantes	Très significantes	E1 : les projets évitent tout effet de surplomb sur la vallée de la Selle.	Très significantes	Très significantes
	Incidence sur la vallée des Parquets	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur la vallée de la Selle	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur le plateau Picard	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
Villages proches	Incidence sur Belleuse	Faibles	Faibles	E2 : les projets évitent toute visibilité depuis le fond de la vallée des Parquets.	Faibles	Faibles
	Incidence sur Bergicourt	Faibles	Signifiantes		Faibles	Signifiantes
	Incidence sur Blangy-sous-Poix	Faibles	Faibles	E3 : les projets évitent tout effet de brouillage avec le contexte éolien alentour	Faibles	Faibles
	Incidence sur Brassy	Signifiantes	Modérées		Signifiantes	Modérées
	Incidence sur Contre	Modérées	Modérées		Modérées	Modérées
	Incidence sur Conty	Très significantes	Très significantes	R1 : par le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien, et par leurs dimensions raisonnées, les projets réduisent leurs incidences sur le paysage de plateau alentour, où les rapports d'échelle sont toujours favorables.	Très significantes	Très significantes
	Incidence sur Courcelles-sous-Moyencourt	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Courcelles-sous-Thoix	Modérées	Modérées	R2 : par le choix de gabarits moyens d'éoliennes, les projets réduisent leurs incidences sur les villages proches du site.	Modérées	Modérées
	Incidence sur Dargies	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Eplèsier	Modérées	Modérées	A1 : mise en place d'une "bourse aux arbres fruitiers", à hauteur de 15 000 € HT.	Modérées	Modérées
	Incidence sur Équennes-Éramecourt	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Famechon	Modérées	Très significantes		Modérées	Très significantes
	Incidence sur Fleury	Faibles	Faibles	A2 : la mise en place de trois tables d'orientation autour du site des projets afin de sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 15 000 € HT.	Faibles	Faibles
	Incidence sur Frémontiers	Signifiantes	Signifiantes		Signifiantes	Signifiantes
	Incidence sur Grandvilliers	Faibles	Faibles	A3 : création d'une haie à Brassy et densification d'une seconde haie à Brassy. Cette mesure a un coût estimé à hauteur de 10 000 € HT.	Faibles	Faibles
	Incidence sur Guizancourt	Faibles	Faibles		Faibles	Faibles
	Incidence sur Lahaye-Saint-Romain	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles
	Incidence sur Lœuilly	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Namps-au-Val	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles
	Incidence sur Offoy	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur Poix-de-Picardie	Nulles	Faibles	Nulles	Nulles	Faibles
	Incidence sur Sentelie	Signifiantes	Signifiantes		Signifiantes	Signifiantes
	Incidence sur Sommereux	Faibles	Faibles	Nulles	Faibles	Faibles
Incidence sur Thoix	Faibles	Nulles	Faibles		Nulles	
Incidence sur Tilloy-lès-Conty	Nulles	Nulles	Très significantes	Nulles	Nulles	
Incidence sur Velennes	Très significantes	Très significantes		Très significantes	Très significantes	
Patrimoine protégé	Incidence sur la chapelle de Sentelie	Modérées	Modérées	Modérées	Modérées	Modérées
	Incidence sur l'église de Frémontiers	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur le SPR de Conty	Faibles	Nulles	Faibles	Faibles	Nulles
	Incidence sur l'église de Conty	Très significantes	Très significantes		Très significantes	Très significantes
	Incidence sur l'église de Namps-au-Val	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles
	Incidence sur le château de Courcelles-sous-Moyencourt	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles
	Incidence sur le château de Tilloy-lès-Conty	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles
	Incidence sur l'église de Poix-de-Picardie	Nulles	Faibles		Nulles	Faibles
	Incidence sur l'église d'Équennes-Éramecourt	Nulles à faibles	Nulles à faibles	Nulles à faibles	Nulles à faibles	Nulles à faibles
	Incidence sur le château de Clair-Saulchoix	Nulles	Nulles		Nulles	Nulles

Tableau 22 : Synthèse des mesures et des incidences résiduelles pour le paysages - Source : Matutina Paysage & Energies

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

6.2 Synthèse des mesures

6.2.1 Bilan des mesures et des coûts associés

L'objectif de ce chapitre est de synthétiser les différentes propositions émises pour la protection de la santé humaine, des milieux naturels, de l'avifaune, des chiroptères et du paysage. Ainsi les interactions entre les mesures, la faisabilité des mesures et l'engagement financier ont été étudiés avec l'ensemble des acteurs. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des mesures que le maître d'ouvrage s'engage à réaliser :

Intitulé de la mesure	Année de suivi	Actions	Durée	Fréquence	Coût unitaire HT	Coût global HT
Ecologie						
Mesure E02 : Evitement temporel –Adaptation de la période des travaux sur l'année	L'année des travaux	Suivi pré-travaux	Forfait	1 fois l'année des travaux	1 500 €	1 500 €
Mesure R04 : Réduction technique – Absence d'enherbement des plateformes et des aménagements annexes	Tous les ans	Entretien des plateformes	Forfait	1 fois par an	1 500 € par éolienne et par an soit 18 000 € par an pour l'ensemble du parc	450 000 €
Mesure A01 : Suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet la mise en œuvre de la mesure d'évitement E02)	L'année des travaux	Suivi pré-travaux	Forfait	1 fois l'année des travaux	2 500 €	2 500 €
Mesure S01 : Suivi des habitats naturels	Dans les 12 mois qui suivent l'installation du parc	Suivi des habitats	Forfait	1 fois d'ici n+3	1 000 €	3 000 €
	10 ans après l'installation du parc (n+10)		Forfait	1 fois à n+10	1 000 €	
	20 ans après l'installation du parc (n+20)		Forfait	1 fois à n+20	1 000 €	
Mesure S02 : Suivi de l'activité des chiroptères dans la zone d'étude après implantation des éoliennes, au sol et en altitude (recommandation SFEPM 2016)	Dans les 12 mois qui suivent l'installation du parc	Suivi de l'activité des Chiroptères en altitude et au sol	Forfait	1 fois d'ici n+3	12 000 €	36 000 €
	10 ans après l'installation du parc (n+10)		Forfait	1 fois à n+10	12 000 €	
	20 ans après l'installation du parc (n+20)		Forfait	1 fois à n+20	12 000 €	
Mesure S03 : Suivi de l'activité des oiseaux dans la zone d'étude après implantation des éoliennes	L'année qui précède les travaux (n-1)	Suivi de l'activité de l'avifaune	9 passages de terrain + rédaction et cartographie	1 fois à n-1	9 000 €	36 000 €
	L'année qui suit les travaux (n+1)		9 passages de terrain + rédaction et cartographie	1 fois à n+1	9 000 €	
	10 ans après l'installation du parc (n+10)		9 passages de terrain + rédaction et cartographie	1 fois à n+10	9 000 €	
	20 ans après l'installation du parc (n+20)		9 passages de terrain + rédaction et cartographie	1 fois à n+20	9 000 €	
Mesure S04 : Suivi de la mortalité des chiroptères et des oiseaux aux pieds de toutes les éoliennes	Dans les 12 mois qui suivent l'installation du parc	Suivi de mortalité avifaune et Chiroptères	20 passages terrain entre semaine 20 et 43	1 fois d'ici n+3	15 000 €	45 000 €
	10 ans après l'installation du parc (n+10)		20 passages terrain entre semaine 20 et 43	1 fois à n+10	15 000 €	
	20 ans après l'installation du parc (n+20)		20 passages terrain entre semaine 20 et 43	1 fois à n+20	15 000 €	

Pièce 4.2 : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations

Intitulé de la mesure	Année de suivi	Actions	Durée	Fréquence	Coût unitaire HT	Coût global HT
TOTAL des mesures en écologie						574 000 € HT
Paysage						
Bourse aux arbres fruitiers		La mesure comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage. La mesure se base sur la fourniture de 400 plants de fruitiers d'essences locales (type : tiges force 10/12 en racines nues), la plantation et l'entretien étant à la charge des bénéficiaires			15 000 €	15 000 €
Trois tables d'orientation		La mesure vise à sensibiliser le public au paysage qui l'entoure et à l'insertion des projets éoliens dans ce paysage.			15 000 €	15 000 €
Création et densification de haie		Création d'une haie à Brassy et de la densification d'une haie existante à Brassy			10 000 €	10 000 €
TOTAL des mesures en paysage						40 000 € HT
Autres thématiques – le montant de ces mesures est intégré dans le développement du projet						
Sol		Réduction de l'emprise des travaux et délimitation des emprises du chantier				
Eau		Gestion des pollutions chroniques et accidentelles				
Milieu humain		Travaux en journée durant les jours ouvrables Mise en place d'une signalétique (balisage, information sur le balisage et le projet, etc.) en lien avec les spécificités locales				
Nuisances		Cahier des charges pour la tenue du chantier travaux en journée, regroupement des phases bruyantes si possible, équipements homologués Dispositifs techniques de réduction des vibrations dans l'éolienne Maintenance permettant de détecter rapidement tout dysfonctionnement Balisage conforme aux normes en vigueur Intensité lumineuse plus faible la nuit Couleur rouge la nuit Conception : éoliennes conçues pour réduire ce type de bruit (Profil des pales optimisé, conception des composants mécaniques, système de gestion intégrée du bruit...) Plan de fonctionnement optimisé Eoliennes éloignées des premières habitations Contrôle des niveaux et émergences sonores une fois le parc éolien installé et éventuelle prise de mesures supplémentaires au besoin				
Déchet		Cahier des charges pour la tenue du chantier : - Interdiction de : * brûler les déchets, * abandonner ou enfouir un déchet (même inerte) dans des zones non contrôlées administrativement, * de laisser des déchets spéciaux sur le chantier, de les mettre dans des bennes de chantier non prévues à cet effet * d'abandonner des substances souillées - Sensibilisation/information du personnel - Bennes bien entretenues - Propreté générale du chantier				
Trafic		Règles de circulation sur et en dehors du chantier Maintien de la propreté des voies d'accès et des routes extérieures Remise en état des chemins en fin de chantier				
Risque sanitaire		Certification européenne de l'éolienne Maintenance régulière de l'éolienne Eloignement des postes électriques des habitations Protection des équipements électriques Contrôle et entretien régulier des éoliennes Conception : éoliennes conçues pour réduire ce type de bruit (Profil des pales optimisé, conception des composants mécaniques, système de gestion intégrée du bruit...) Plan de fonctionnement optimisé Contrôle des niveaux et émergences sonores une fois le parc éolien installé et éventuelle prise de mesures supplémentaires au besoin				
TOTAL des mesures des autres thématiques						Intégrés au coût du projet

Tableau 23 : Synthèse des mesures en écologie et des coûts associés - Source : TAUW France

7 Conclusion

Le site des deux projets éoliens est situé dans l'Amiénois, à proximité du Plateau Picard dans l'Oise et de la vallée de la Selle, et ses affluents (vallées des Évoissons et des Parquets). Il s'agit d'un plateau ouvert qui correspond au plateau Picard essentiellement occupé par des grandes cultures où seront situées les éoliennes des parcs éoliens de Corbillon-Ouest et de Corbillon-Est. Il s'agit de milieux pauvres écologiquement et présentant une flore banale et peu diversifiée. Les éléments arborés présentent des enjeux modérés au titre de corridors écologiques pour la flore.

Les projets éoliens n'engendreront pas d'effet cumulé significatif (effets cumulés faibles) avec les autres parcs éoliens en activités ou connus (effet de collision, dérangement, perte d'habitat d'intérêt écologique). Les projets éoliens sont compatibles avec les enjeux écologiques de ce secteur. Ils n'induiront pas de risque significatif de mortalité ou de perturbations de nature à remettre en cause, le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations locales des différentes espèces faunistiques protégées.

Au vu des résultats de l'étude chiroptérologique, de la variante d'implantation proposée et des mesures présentées, aucun élément rédhitoire propre à remettre en cause la poursuite des projets n'est à signaler. La mise en place d'une mesure de bridage spécifique à deux éoliennes du parc de Corbillon-Est limitera les impacts du projet sur les chiroptères.

Les impacts ont été sensiblement réduits par les mesures de réduction en phase de conception des projets comme l'évitement d'impact sur les éléments écologiques de sensibilité forte et le choix de machine adaptée au contexte agricole pour notamment limiter le risque de collision. Par ailleurs, les parcs éoliens de Corbillon-Ouest et Corbillon-Est s'engagent à réaliser des suivis ornithologiques et chiroptérologiques adaptés aux enjeux. Concernant les incidences paysagères et patrimoniales, le paysage à proximité du projet sera le plus impacté bien que pour certains villages, la partie bâtie occulte les visibilitées sur les projets.

L'ensemble des servitudes présentes a été considéré pour déterminer l'implantation et la hauteur en bout de pale des aérogénérateurs retenus.

Les différents éléments d'analyse démontrent que les deux projets éoliens ont été définis pour s'intégrer au mieux dans le paysage de plateau local. En effet, le choix d'un site ouvert, déjà occupé par l'éolien, et les dimensions raisonnées des éoliennes réduisent les incidences sur le paysage de plateau alentour, où les rapports d'échelle sont toujours favorables.

Les projets sont donc compatibles avec les enjeux environnementaux, paysagers et les activités humaines de ce secteur.